

Saint Benoit Mécanique
849 Impasse d'Athènes
82000 Montauban

S.B.M

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Articles L.181-1 et R.181-2 du Code de l'Environnement

Département du Tarn-et-Garonne
Commune de MONTAUBAN (82000)

EXTENSION DES ACTIVITES

INSTALLATION DE TRAITEMENT DE SURFACE

Décapage et passivation des Inox

PJ4 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Dossier réalisé en
collaboration avec :

SOMMAIRE

I – PREAMBULE	Page 4
II – LOCALISATION DU SITE	Page 6
III – JUSTIFICATION DU PROJET	Page 8
IV – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DU PROJET	Page 9
V - MESURES DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DU SITE	Page 18
VI – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	Page 19

LISTE DES ACRONYMES

GLOSSAIRE

AEP : Alimentation en Eau Potable

Alluvions : Dépôts de sédiments abandonnés par un cours d'eau quand la pente ou le débit sont devenus insuffisants

DBO : Demande Biologique en Oxygène

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DECI : Défense Extérieure Contre un Incendie

DD : Déchets dangereux

Disconnecteurs : Organe de protection contre les retours d'eau

DND : Déchets non dangereux

EP : Eaux pluviales

GEREP : Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes (outil de déclaration des émissions polluantes)

GIDAF : Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente (outil de déclaration des émissions polluantes)

GRV : conteneur Grand Récipient pour Vrac

Hydromorphes : Qualité d'un sol qui montre des marques physiques de saturation régulière en eau

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

IED : Directive sur les Emissions Industrielles

MES : Matières en suspension

Nappe : Réserve d'eau qui se trouve sous la surface de la terre

NOx : Oxydes d'azote

PPBE : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

pH : Paramètre qui détermine l'acidité d'une eau

PLU : Plan local d'urbanisme

RIA : Robinet d'incendie armé

SCOT : Schéma de cohérence territorial

SOx : Oxydes de soufre

Vanne martelière : vanne qui permet l'obturation d'un réseau

La société Saint Benoît Mécanique (S.B.M dans la suite du document) exploite sur le territoire de la commune de Montauban (82), dans la zone d'activité Albasud II, un établissement spécialisé dans la production de pièces métalliques : celles-ci sont ensuite assemblées dans l'usine voisine MAF AGROBOTIC.

L'établissement S.B.M de Montauban est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Il bénéficie à ce titre d'un récépissé de « Déclaration ICPE » au titre des rubriques n°2560, 2564, 2575, 2940 et 2925 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, en date du 01/09/2021. Dans le cadre de cette « Déclaration ICPE », un permis de construire a été accordé.

Le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale s'impose en raison :

- D'un projet d'installation d'une ligne de traitement de surface des métaux par décapage/passivation ;
- De l'utilisation de substances liquides de toxicité aiguë de catégorie 1 ;
- D'une augmentation de la capacité de production des installations actuelles.

L'établissement soumis à « déclaration ICPE » relèvera désormais du régime de « l'Autorisation ICPE ». Il sera de plus soumis à la Directive « IED » (rubrique n°3260). Les modifications envisagées entrent dans le champ des modifications substantielles des activités.

Ainsi, le dépôt d'une Demande d'Autorisation Environnementale (DAE), conforme aux articles R.181-13 et suivants du Code de l'environnement s'impose.

L'étude d'impact a été réalisée en prenant en compte le projet dans sa globalité, c'est-à-dire la phase « exploitation » des activités de l'établissement.

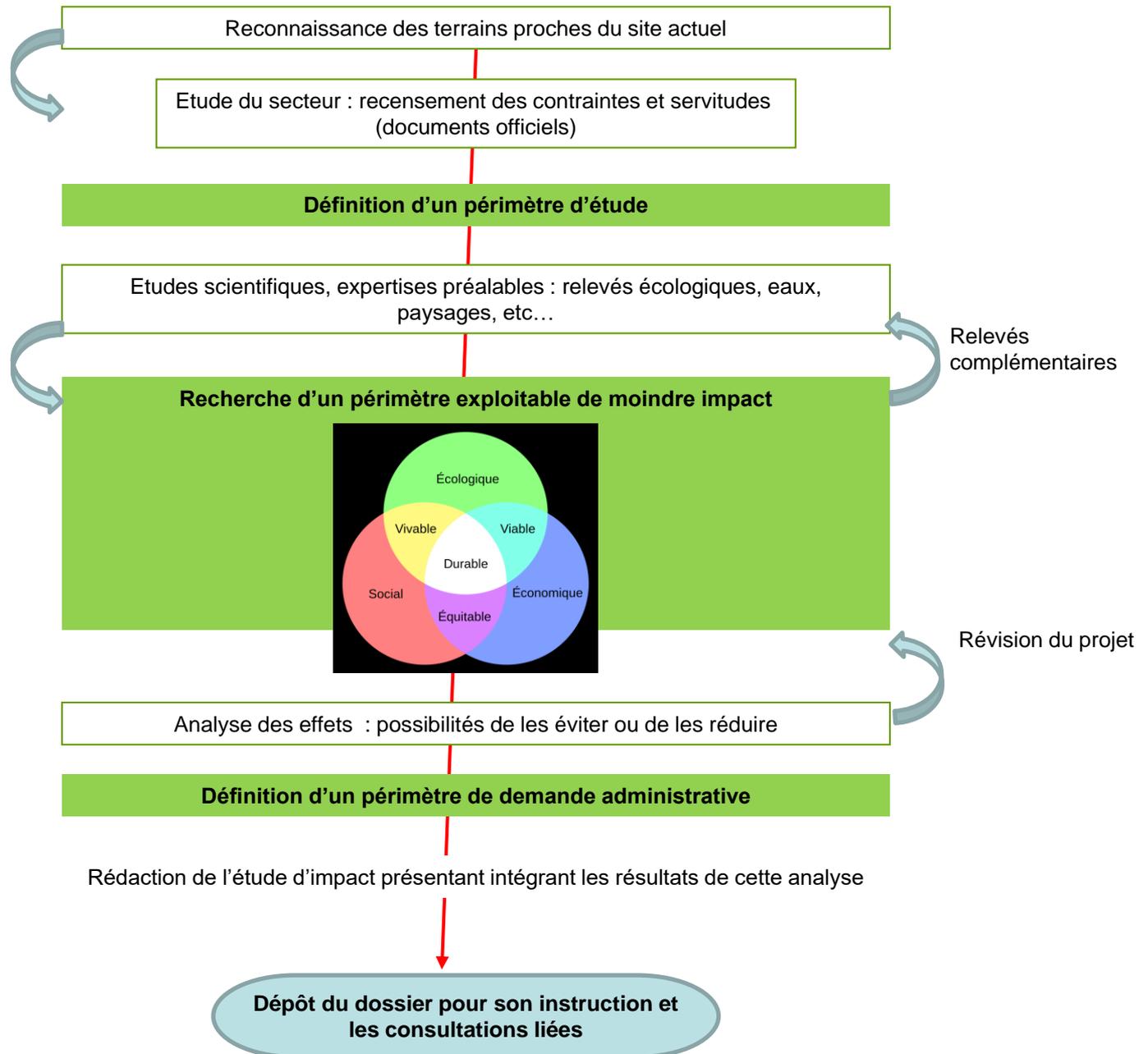
Le présent document constitue **le résumé non technique de l'étude d'impact**, conformément à l'article R.122-5 (1°) du Code de l'Environnement.

Ce document, **volontairement succinct**, s'adresse aux lecteurs désireux d'appréhender **rapidement** et dans son ensemble **les caractéristiques générales** du projet et **ses impacts sur l'environnement**.

Pour une information plus complète, le lecteur pourra se reporter à :

- *La description du projet et des activités (PJ46, VOLET 2) ;*
- *L'étude d'impact dans laquelle sont traitées de façon exhaustive les incidences du projet sur le sol, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées (PJ4, VOLET 0) ;*
- *L'étude de dangers (PJ49, VOLET 2) ;*
- *L'évaluation des risques sanitaires (Annexe 4 à la PJ4) ;*
- *Les Meilleures Techniques disponibles (PJ57, VOLET 2) ;*
- *Le rapport de base (PJ58, VOLET 2).*

GRANDES ETAPES D'ELABORATION : DU PROJET A L'ETUDE D'IMPACT

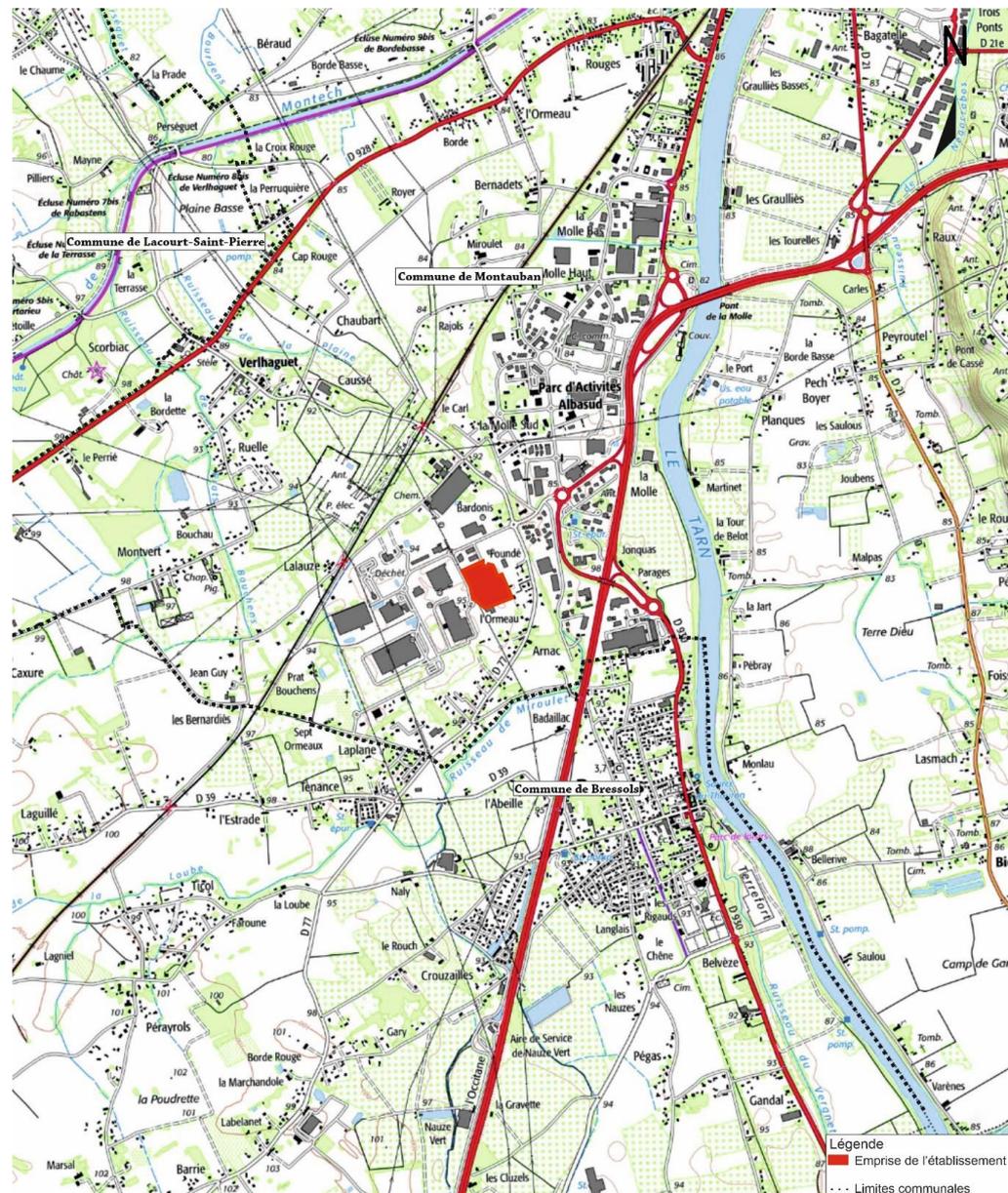


L'établissement S.B.M est implanté au Sud du territoire de la commune de Montauban, dans la zone d'activités Albasud II, en limite de la commune de Bressols.

La carte au 1/25000 jointe en PJ1 et la carte suivante permettent de localiser le site considéré.

On accède à l'établissement S.B.M depuis l'échangeur n°66 de l'autoroute A20 qui dessert la zone d'activités, la RD n°77, puis l'Avenue d'Italie et l'Impasse d'Athènes.

Le site occupe une superficie de l'ordre de 3 ha 12 a.



Localisation départementale



SBM

MONTAUBAN (82000)

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département du
Tarn et Garonne

CARTE DE LOCALISATION

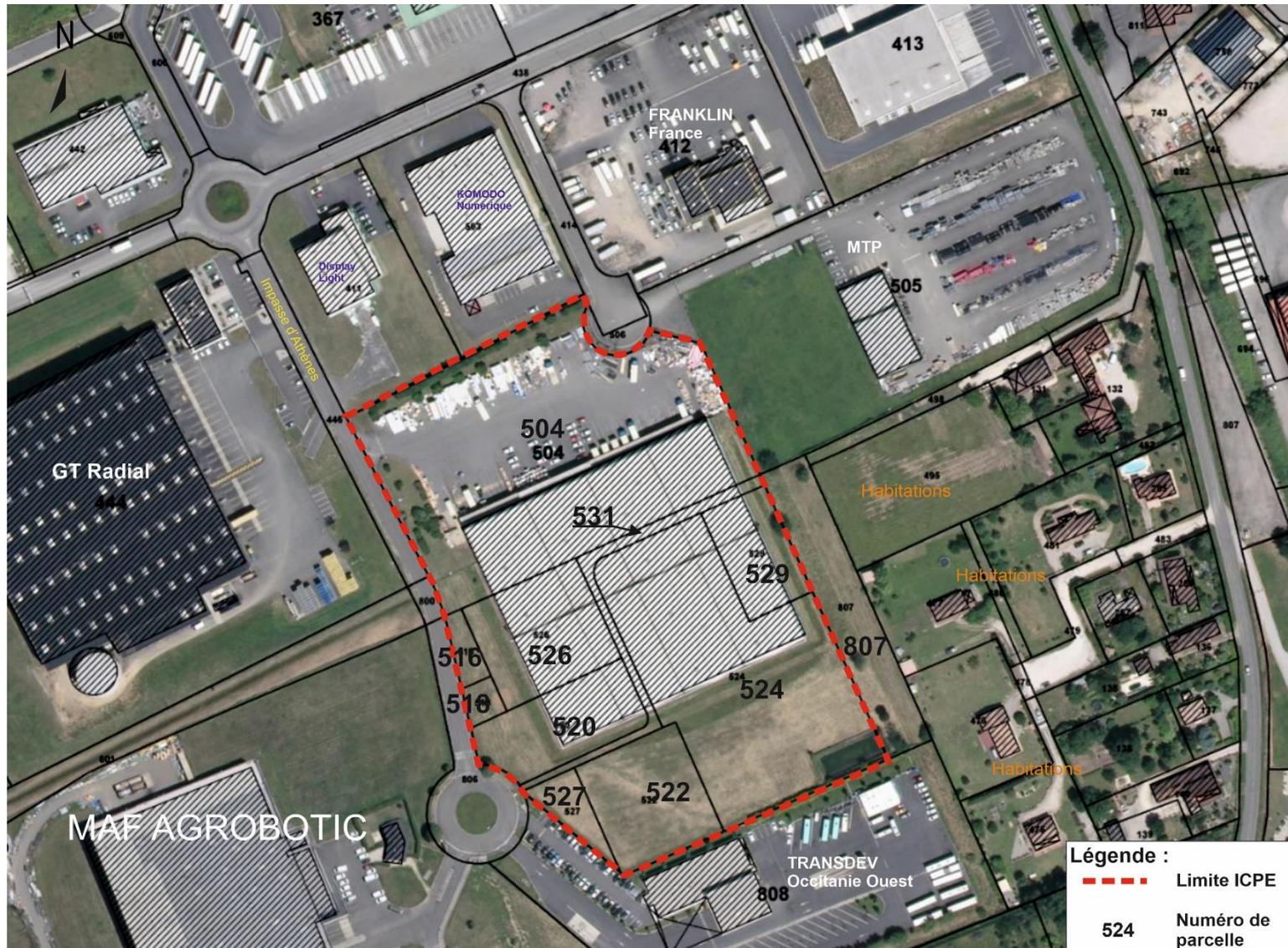
Source : www.géoportail.fr

Dessin : MP

Date : 15/10/2021

Echelle : 1/25 000

Fichier : PJ1-Graphique 25000_SBM_Montauban_2110a



Légende :

- - - Limite ICPE

524
Numéro de
parcelle

SBM

MONTAUBAN (82000)

Département du
Tarn et Garonne

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EMPRISE CADASTRALE DE L'ETABLISSEMENT ET ABORDS

 Cabinet Nicolas Nouger
Conseil en Environnement

Comme indiqué en préambule, la Demande d'Autorisation Environnementale est justifiée par les évolutions envisagées par S.B.M, exploitant du site de Montauban. Ces modifications substantielles sont :

❑ **Augmentation de la capacité de production des installations actuelles**

La capacité de peinture du site (+50%) augmentera avec l'implantation d'une nouvelle cabine de poudrage et d'un four.

❑ **Utilisation de substances liquides de toxicité aigüe de catégorie 1**

Le produit de décapage pur utilisé pour le traitement de surface des pièces en acier inoxydable présente des mentions de danger pour la santé humaine : les quantités stockées sont 1 m³.

❑ **Projet d'installation d'une ligne de traitement de surface par décapage et passivation des aciers inoxydables**

Saint-Benoît Mécanique fabrique et transforme des pièces métalliques destinées à l'assemblage de machines utilisées dans le domaine de l'agroalimentaire, une industrie très encadrée par les normes alimentaires et d'hygiène.

Le procédé de traitement de surface pour les pièces en acier inoxydable est une solution particulièrement adaptée pour les industries manipulant des produits dont tout risque de contamination doit être exclu. Dans le secteur de l'agroalimentaire, l'hygiène est un facteur d'importance capitale, puisqu'il peut impacter la santé du consommateur.

L'acier inoxydable travaillé par S.B.M est un matériau noble. Ce métal est reconnu pour sa résistance thermique et sa durabilité dans le temps. Il nécessite peu d'entretien et possède une surface inerte évitant que des substances parasites ne modifient les propriétés du produit entrant en contact avec l'inox.

Pourtant, bien qu'il soit doté de nombreuses qualités, l'acier inoxydable qui contient du fer, n'est pas totalement infaillible face à l'oxydation.

La capacité de l'inox à résister à la corrosion peut alors être altérée par un environnement pollué et humide ou par la présence d'acides et de rayures importantes sur sa surface.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'apporter un traitement de surface à l'inox. Cela permet de le protéger davantage, de renforcer sa capacité anti-corrosive mais aussi d'éliminer des impuretés du type oxyde.

Le secteur de l'agroalimentaire dans lequel s'est développé S.B.M est particulièrement exigeant sur la qualité et l'hygiène des pièces fabriquées.

➔ **Le projet d'implanter une ligne de traitement de surface apparaît donc indispensable à l'activité de l'entreprise S.B.M, qui pour rappel, approvisionne quasi exclusivement MAF AGROBOTIC en pièces métalliques électro-soudées.**

IV.1. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Le site existant est composé d'un seul bâtiment de 11 125 m². Celui-ci présente les caractéristiques suivantes :

- Deux cellules (parties) de 5500 m² environ chacune, qui regroupent activités ainsi que les stockages ;
- Zone bureaux et locaux sociaux (270 m²) dans la cellule Nord ;
- Extincteurs et robinets incendie armés (RIA) dans les locaux, implantés selon des référentiels reconnus ;
- Zone de parking et d'accès à la cellule Nord, en enrobé routier, zone extérieure de stockage des déchets (en bennes), représentant une surface de 6419 m² ;
- Réserve d'eau incendie (bassin de 260 m³), clôturée, en limite Sud du site ;
- Fossé périphérique de collecte des eaux pluviales, connecté au réseau EP de la zone, aboutissant au milieu naturel, vers l'Ouest.

Ce réseau de fossés est en cours d'imperméabilisation (bâche). Il est complété par un bassin afin d'augmenter la capacité de confinement totale du site (eaux d'extinction d'un incendie).

→ Des travaux sont en cours sur ce site existant, d'ores et déjà exploité par S.B.M :

- La mise à niveau du réseau de collecte et de gestion des eaux pluviales : imperméabilisation des fossés périphériques au bâtiment, création d'un bassin, mise en place d'un séparateur à hydrocarbures avant le point de rejet unique vers le réseau extérieur aboutissant au milieu naturel (fossés de la ZA), mise en place d'un dispositif d'obturation (vanne martellière) à l'exutoire de ce réseau EP (confinement des eaux d'extinction) ;
- La construction dans la cellule Nord d'une chaufferie, destinée au chauffage de locaux en période froide ;
- La création d'un accès supplémentaire sur l'impasse d'Athènes, vers le site MAF AGROBOTIC.

IV.2. NATURE DES ACTIVITES

L'activité principale de l'établissement S.B.M à Montauban est la fabrication de pièces métalliques mécano-soudées, principalement pour la société MAF AGROBOTIC.

Les activités, en cours d'implantation sur ce nouveau site de la ZA Albasud II, comprennent des installations d'usinage, de dégraissage, de peinture (poudrage), de grenailage, d'assemblage de sous-ensembles de machines, de réception et de contrôle de pièces.

L'évolution principale justifiant ce nouveau dossier est l'implantation d'une ligne de décapage/passivation des aciers inoxydables.

De plus, la capacité de peinture du site (+50%) augmentera avec l'implantation d'une nouvelle cabine de poudrage et d'un four.

Le projet a pour objectif de fournir des éléments mécano-soudés finis pour les lignes de montage de MAF AGROBOTIC. Ces éléments étaient en partie jusqu'alors fournis par des entreprises sous-traitantes, pour certaines éloignées du site MAF AGROBOTIC (Portugal...), et notamment celles chargées du traitement par décapage-passivation des inox.

IV.3. VOLUMES DES ACTIVITES

Les volumes d'activités de S.B.M peuvent être caractérisées par les consommations de matières premières. Ils sont résumés dans le tableau suivant.

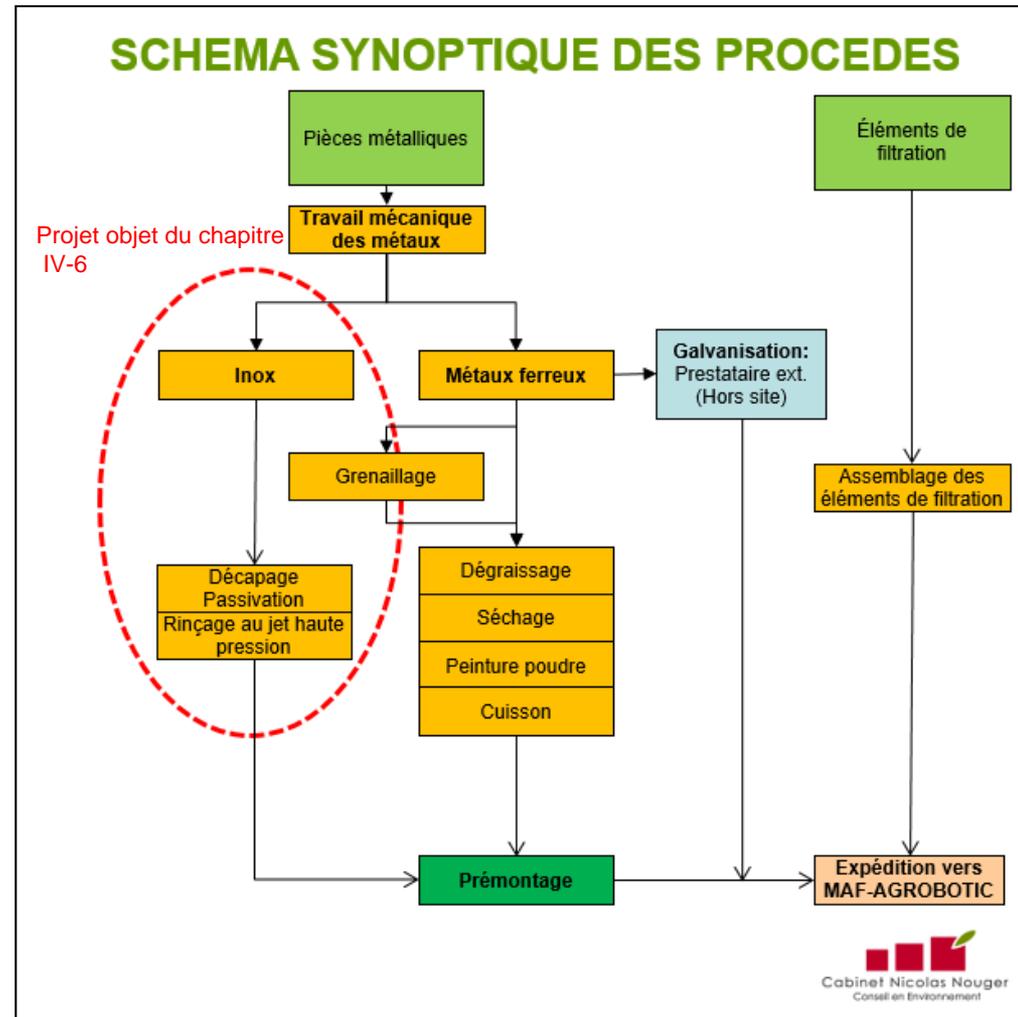
Tableau 1 : volume d'activité – MP consommées	
Matières premières Consommation	Quantité (tonnes/an)
Acier	450 tonnes/an
Inox	1 000 tonnes/an, dont 900 t/an subiront un traitement de surface par « décapage-passivation » (nouvelle ligne)
Peinture poudre	18 tonnes/an (+50%)

IV.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES ACTUELLES

Les opérations réalisées sur le site de SBM sont les suivantes :

- La réception des matières premières métalliques (tôles profilées, principalement acier ou aluminium) ;
- La transformation des métaux par pliage, cisailage, perçage, usinage, soudage ;
- Le dégraissage des métaux par aspersion dans une cabine en circuit fermé, puis le séchage des pièces dans un four au gaz naturel ;
- L'application de peinture en poudre, puis la cuisson dans un four au gaz naturel ;
- Le grenaillage (optionnel) des métaux ;
- Le prémontage des pièces produites ;
- L'assemblage d'éléments de filtration ;
- L'expédition des produits vers l'entreprise MAF AGROBOTIC voisine.

La Figure ci-contre présente le synoptique des procédés de la société S.B.M.



IV-4-1. RÉCEPTION DES MATIÈRES PREMIÈRES

La réception des matières premières métalliques est réalisée au niveau des quais de déchargement. Les matières premières entrantes sont essentiellement des tôles profilées en acier, acier inoxydable ou en aluminium. Les matières premières proviennent d'Espagne, du Portugal et d'un sous-traitant régional pour les pièces galvanisées.

IV-4-2. TRAVAIL MÉCANIQUE DES MÉTAUX

Les matières premières sont ensuite transformées en fonction des besoins de la société MAF AGROBOTIC par des équipements de type poinçonneuses, perceuses, rainureuses, scie automatiques, scie à ruban, etc.

IV-4-3. DÉGRAISSAGE

Les opérations de dégraissage en circuit fermé sont automatisées et réalisées dans un tunnel (cabine) équipé d'un système de recyclage du produit (circuit fermé). Le produit utilisé pour le dégraissage est du SPROCLEAN TS200.

Les pièces dégraissées sont égouttées dans la cabine avant séchage par recirculation d'air chaud dans un four équipé d'un brûleur au gaz naturel.

La cabine de dégraissage et le four de séchage sont équipés de dispositifs d'extraction de l'air, et d'un point de rejet (cheminée de 12,22 m) dédié.

IV-4-4. PEINTURE

Les opérations de peinture seront désormais effectuées dans deux cabines de poudrage : le projet inclut l'implantation d'une cabine de peinture identique à celle en place existante. Les pièces métalliques dégraissées sont acheminées vers les cabines de peinture par des palonniers vers un four de cuisson au gaz naturel.

Les quantités de peintures utilisées sont actuellement de 50 kg/j. L'évolution envisagée portera la consommation à 75 kg/j.

Les cabines de peinture sont et seront équipées d'un traitement par filtration à cartouches. Les deux cabines de peinture disposeront d'un point de rejet commun (une seule cheminée de 12,22 m de hauteur). Le four de cuisson dispose de son propre point de rejet (cheminée de 12,22 m de hauteur).

IV-4-5. GRENAILLAGE

Certaines pièces peuvent également subir un traitement par grenailage dans une cabine en circuit fermé. Les équipements de grenailage utilisent de la grenaille métallique.

La cabine de grenailage est équipée d'un système de ventilation à flux horizontal avec dépoussiéreur (156 m² de surface filtrante). Un système de plancher racleur permet la récupération de la grenaille au sol.

La cabine de grenailage dispose d'une cheminée unique en toiture pour le rejet d'air dépoussiéré.

IV-4-6. PRÉ-MONTAGE DES PRODUITS

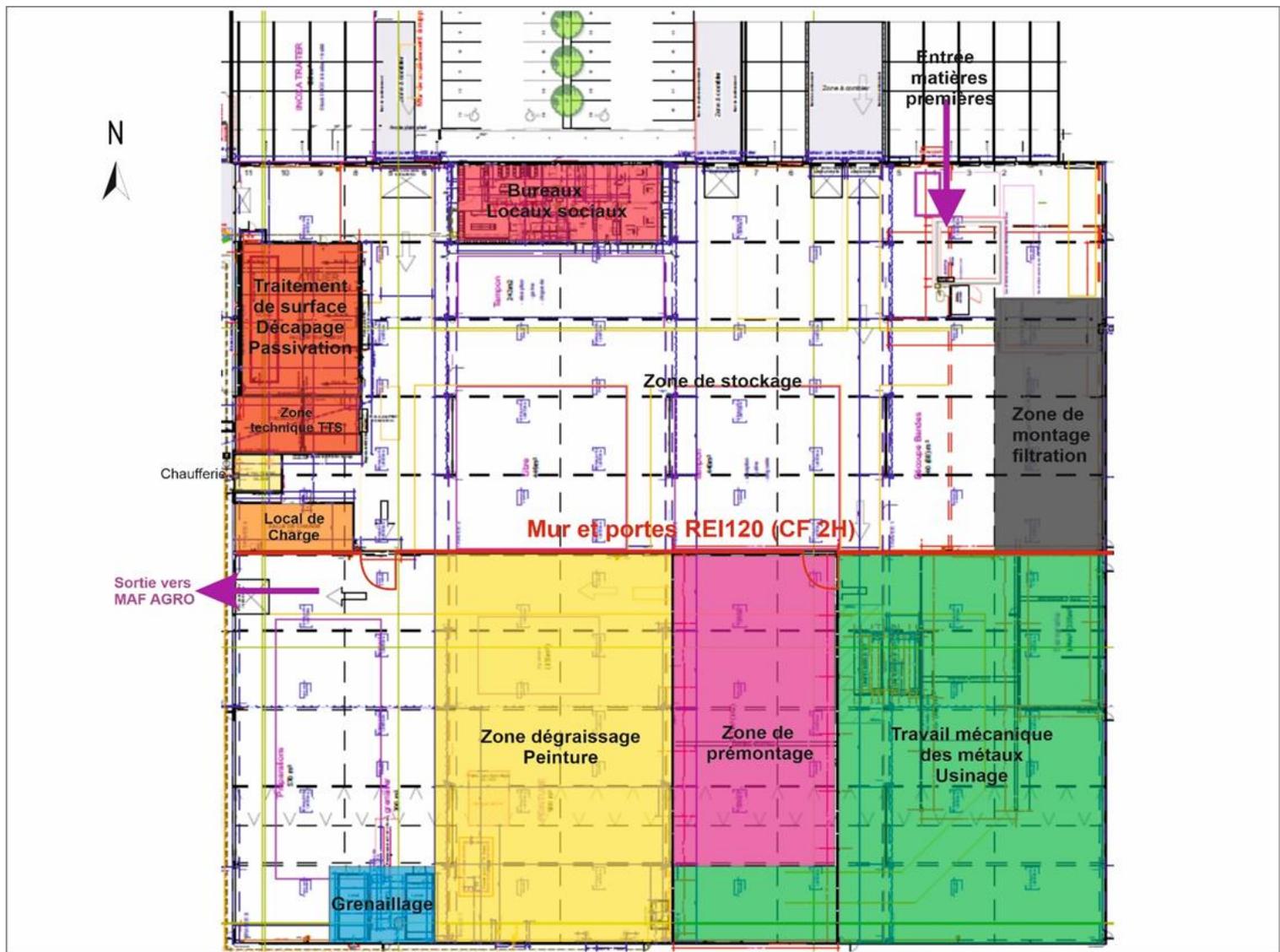
Les pièces produites, grenillées, dégraissées, peintes, sont prémontées avant leur expédition suivant le cahier des charges de MAF AGROBOTIC. Ce prémontage s'effectue dans la zone identifiée sur le plan en page suivante.

IV-4-7. ASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS DE FILTRATION

S.B.M réalise également l'assemblage des éléments de filtration d'eau pour les lignes de traitement de fruits et légumes (transport hydraulique des fruits et légumes).

Les filtres montés sur le site S.B.M seront nécessaires à la filtration de l'eau en circuit fermé sur les lignes construites par MAF AGROBOTIC.

IV - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DU PROJET



IV.5. ACTIVITE DE TRAITEMENT DE SURFACE

Afin de renforcer la tenue à la corrosion des pièces inox, S.B.M aura recours au décapage et à la passivation de la majorité des pièces en inox réceptionnées.

La part de la production concernée par ce type de traitement de surface sera de 62%.

Le projet concerne l'implantation de deux bains de traitement de surface par décapage (une cuve de 33 250 litres), puis par passivation (une cuve de 33 250 litres).

→ Les installations de la future ligne de traitement de surface sont décrites ci-après. Ces installations seront implantées dans un local dédié de 400 m², construit dans la cellule Nord (cf. plan en page précédente).

IV-5-1. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le décapage consistera à tremper une pièce métallique dans un bain contenant du PSB PE 13 qui est un mélange d'acide nitrique et fluorhydrique en solution (33%). Lors du montage du bain ou de sa réactivation, le PSB Standard (produit pur) sera dilué à 33% avec de l'eau. Le décapage permettra de supprimer les oxydations, calamines, bleuissements et affections thermiques dues à l'opération de soudage.

L'inox possède naturellement une couche passive, formée au contact de l'oxygène de l'air, mais celle-ci, fine et hétérogène, reste sensible à la corrosion. La passivation chimique est destinée à former rapidement une couche protectrice d'oxyde de chrome plus épaisse, compacte et homogène, garantissant une résistance supérieure à la corrosion.

La passivation consistera à tremper la pièce métallique, préalablement décapée puis rincée, dans un bain contenant du PSP qui est un mélange d'acide nitrique et d'eau. Le PSP Standard est utilisé pur lors du montage du bain.

Après passivation (10 minutes environ), la pièce sera rincée à l'eau par un opérateur utilisant un jet (Kärcher) sur l'aire imperméabilisée étanche et traitée antiacide, devant les baignoires. Les eaux de rinçage seront intégralement récupérées (« zéro rejet »), traitées en circuit fermé avant d'être réutilisées.

IV-5-2. PRODUITS MIS EN ŒUVRE

Les produits mis en œuvre dans les baignoires seront : le PSB PE 13 (décapant en solution), le PSB standard (décapant produit pur) et le PSB PE (passivant). Ces produits ne présentent pas de danger pour l'environnement.

IV-5-3. RINÇAGE

Après chaque bain, décapage puis passivation, les pièces métalliques seront rincées à l'eau par un opérateur équipé, à l'aide d'un jet haute pression, dans l'atelier au sol étanche traité antiacide.

Les effluents issus des opérations de rinçage seront dirigés par des caniveaux de reprise vers un puisard de collecte. Ils seront transférés vers une cuve de stockage des effluents double enveloppe de 12 500 litres, avant d'être traités. Les distillats issus de ce traitement « zéro rejet » seront réemployés pour le rinçage.

IV-5-4. TRAITEMENT DES EFFLUENTS AQUEUX

Les effluents contenus dans la cuve de stockage des eaux usées (eaux de rinçage et eaux issues du laveur de gaz) devront préalablement être neutralisés dans un réacteur par addition d'un neutralisant (lessive de soude 30%).

→ L'atelier de traitement de surface ne générera ainsi aucun effluent vers le milieu naturel ou vers le réseau communal.

IV-5-5. VENTILATION, REJETS ATMOSPHERIQUES

La ventilation/aspiration des cuves fonctionnera en continu, à vitesse réduite. Ce système a pour but d'éviter toute circulation de gaz et de fuite de vapeurs vers le hall (mise en dépression du local). Lors de l'ouverture des capots des cuves, le débit sera accru automatiquement, afin de protéger les opérateurs.

Les vapeurs et les gaz toxiques captés par l'aspiration au-dessus des cuves seront traités par un laveur de gaz avant rejet à l'atmosphère par une cheminée dédiée en toiture (13 m de hauteur).

IV.6. EXPEDITION DES PRODUITS FINIS

Les pièces prémontées seront ensuite transportées vers le site voisin de MAF AGROBOTIC pour être assemblées et constituer les lignes de tri des fruits et légumes frais, production de MAF AGROBOTIC.

Le transfert des pièces entre les deux sites sera effectué à l'aide de navettes électriques (environ 15 trajets par jour) : un accès sécurisé, dédié à ce transfert, sera créé sur l'Impasse d'Athènes. Une autorisation a été sollicitée auprès de la commune de Montauban, afin de valider les conditions d'accès sécurisé aux deux sites.

Les lignes fabriquées seront expédiées par camions, puis éventuellement par bateaux sur l'ensemble du territoire français, mais aussi en Europe et le reste du monde : 85% des lignes fabriquées sont réservées à l'export.

IV.7. UTILITES

- Installation de combustion pour la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire : l'établissement est doté d'une chaudière alimentée en gaz naturel.
- Installations de combustion (brûleurs) des fours de séchage (activité de dégraissage) et de cuisson (activité de peinture).
- Local de charge de batteries des engins de manutention (9 véhicules électriques) : local existant.

IV.8. GESTION DES EAUX ET DES EFFLUENTS

IV-8-1. ALIMENTATION EN EAU

Les besoins en eau du site concernent plusieurs postes :

- Production : rinçage des pièces après passage dans les bains de décapage et passivation. Un appoint sera nécessaire ;
- Sanitaires : toilettes, douches, consommation humaine.

L'eau provient du réseau public pour les besoins humains et industriels.

→ La consommation d'eau moyenne de l'établissement sera de l'ordre de 425 m³/an pour les besoins humains et les locaux sociaux et 120 m³/an pour les besoins industriels.

IV-8-2. EFFLUENTS INDUSTRIELS

Les activités actuelles de travail des métaux, de peinture, de grenailage ne nécessitent pas de besoins en eau et ne rejettent pas d'effluents industriels.

La future activité de traitement de surface nécessitera de l'eau pour le montage des bains, le rinçage des pièces inox, ainsi que pour le fonctionnement du laveur de gaz.

Le site sera doté d'une station de traitement des effluents dite « zéro rejet ». Cette installation produira des concentrats éliminés comme déchet par une filière appropriée, et du distillat (eau déminéralisée) qui sera réemployé pour le rinçage des pièces métalliques.

Les concentrats seront stockés dans une cuve double peau de 20 m³ implantée dans le local technique à l'intérieur du bâtiment.

IV-8-3. EAUX PLUVIALES

L'établissement est d'ores et déjà en grande partie imperméabilisé. Le projet objet de cette demande d'autorisation environnementale n'aura pas pour conséquence une augmentation de ces surfaces imperméabilisées. Les eaux de ruissellement sont ici de deux types :

- Les eaux de toiture ;
- Les eaux de ruissellement des voiries, parkings et aires de stockage extérieures (zone déchets en bennes).

Les réseaux en partie existants de ce site ne permettent pas de séparer les eaux propres de toiture, des eaux de ruissellement des voiries. Ainsi, le réseau présenté en page suivante et reporté sur le plan d'ensemble en PJ48, VOLET 2 gère ces deux flux : collecte par les fossés périphériques au bâtiment, passage par un bassin de rétention étanche, puis un séparateur à hydrocarbures, avant rejet régulé vers le réseau de l'Impasse d'Athènes qui aboutit vers les fossés de la ZA.

Le volume d'eaux pluviales à gérer a été calculé selon la méthode des pluies (guide SETRA d'octobre 2006) : 696 m³ sont nécessaires pour la rétention des eaux pluviales (hypothèse d'une pluie d'occurrence décennale). La note de calcul est jointe en Annexe 2 de la PJ46, VOLET 2.

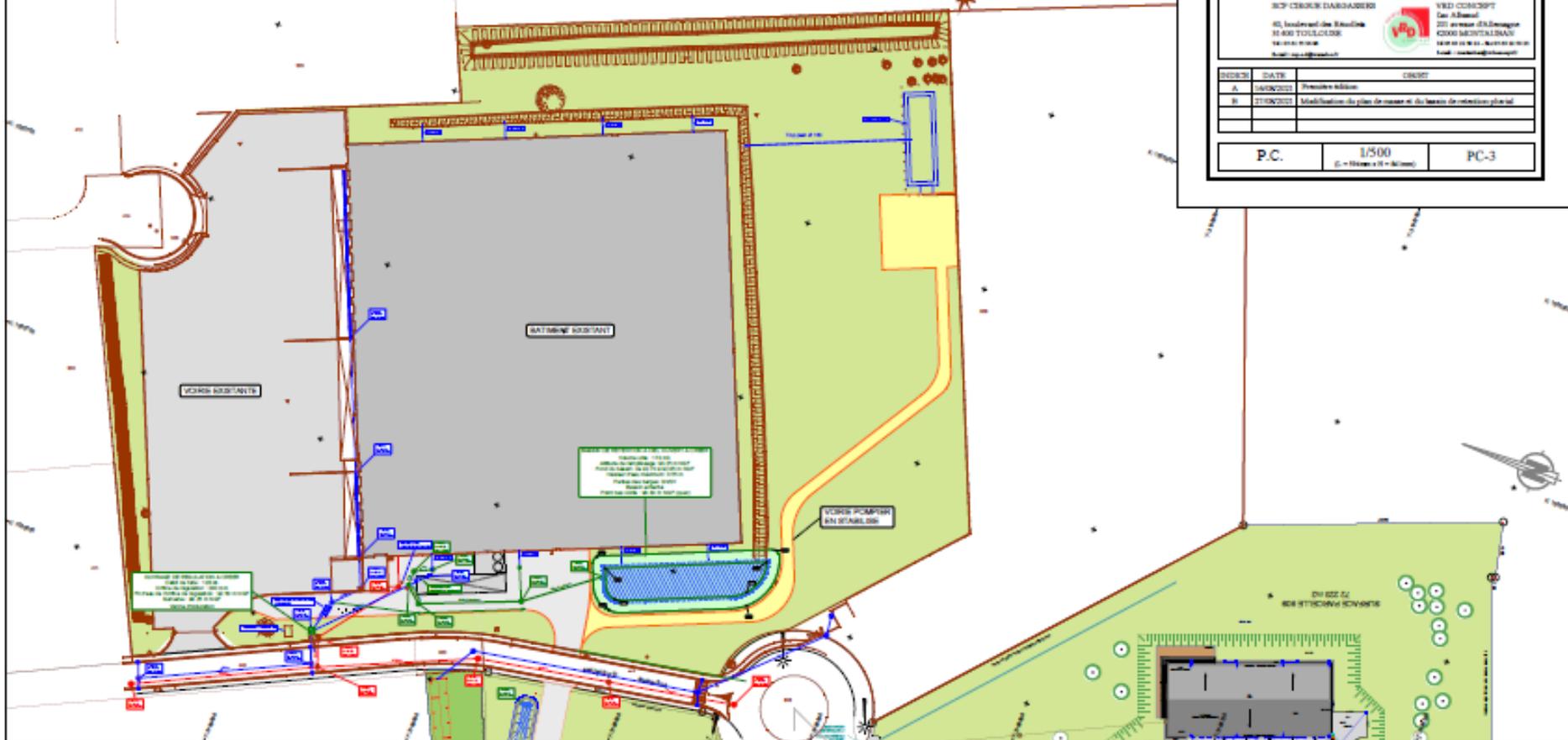
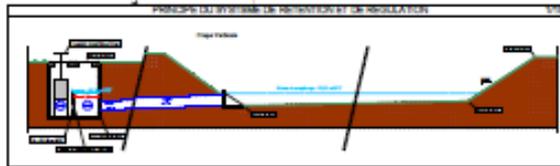
Le réseau de fossés et le bassin, en cours de réalisation et étanchés, seront de plus utilisés pour le confinement des eaux d'extinction d'un incendie, après obturation. L'unique point de rejet du site sera donc bientôt équipé d'une vanne martellière permettant d'obturer le réseau en cas d'incendie ou de déversement accidentel important.

Le plan d'ensemble de l'établissement en PJ48 permet de visualiser le plan des réseaux de l'établissement S.B.M, les ouvrages et les équipements de gestion des eaux pluviales ainsi que l'exutoire et le dispositif d'obturation, puis le réseau hydrographique local (réseau sous l'Impasse d'Athènes puis fossé de collecte des EP de la ZA).

IV-8-4. EAUX SANITAIRES

Les locaux sociaux et sanitaires sont raccordés au réseau d'assainissement communal.

RESEAU EAUX PLUVIALES : ETAT INITIAL	RESEAU EAUX USEES : ETAT INITIAL	RESEAU EAUX PLUVIALES : ETAT PROJET
Regard d'Etat existant	Regard d'Etat existant	Regard d'Etat projet
Réseau existant	Réseau existant	Réseau existant projet
Regard d'Etat à créer (Etat projet)		Regard à créer (Etat projet)
Regard à créer (Etat projet)		Regard à créer (Etat projet)
Modification de l'ouvrage		Modification de l'ouvrage
Construction à créer		Construction à créer



MAITRE D'OUVRAGE
 SARE ATHENS
 SAC ALBAIS II
 IMPASSE D'ATHENS
 93000 MONTAIGNEY CEDEX

DEPARTEMENT DE TAIN ET ARDECHE
 COMMISSION DE MONTAIGNEY (2000)
 AMENAGEMENT D'UN BATIMENT INDUSTRIEL
 SAC ALBAIS II
 Impasse d'Athens

DOSSIER DE PERMIS
 DE CONSTRUIRE
 PLAN DES PRINCIPES
 DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
 Etat projet

SCP CERIER D'ARDECHE
 40, boulevard des Etudes
 93 400 TOULOUSE
 05 61 01 01 00
 05 61 01 01 01

VSD CONCEPT
 Sac Albas
 200 avenue d'Alsace
 93000 MONTAIGNEY
 03 20 42 12 11 - 03 20 42 12 12
 03 20 42 12 13

INDEX	DATE	PROJET	CRIST
01	04/09/2011	Projet de permis	
02	27/09/2011	Modification du plan de permis et du permis de construire	

P.C.	1/500 (1 = 100m x 1 = 100m)	PC-3
------	--------------------------------	------

IV.9. HORAIRES ET PERSONNEL

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs de SBM et l'évolution attendue compte tenu des projets objet de ce dossier. Les horaires de travail sont précisés.

Personnel	Nombre employés 2020	Evolution du personnel envisagée	Horaires de travail
	Permanents		
Peinture	10	12	2 postes 7h-14h / 14h-22h
Production (hors peinture)	24	34	8h00-12h00 / 14h-18h
Traitement de surface	0	8	2 postes 7h-14h / 14h-22h
Administratifs	4	4	8h00-12h00 / 14h-18h
Encadrement	2	2	8h00-12h00 / 14h-18h
Total personnel :	40 pers.	60 pers.	

L'établissement est ouvert 47 semaines par an, soit 235 jours par an.

V.1. GESTION DES RISQUES DE POLLUTION

Pendant la phase exploitation, le risque de pollution accidentelle est potentiellement lié :

- A la présence de camions contenant des hydrocarbures ;
- Au stockage de produits polluants (peintures) ;
- Au stockage de déchets dangereux ;
- Aux rejets d'eaux pluviales potentiellement souillées.

Des mesures sont en place ou prévues pour prévenir ces dangers :

- Stockage des produits dangereux et polluants sur rétention réglementaire, et à l'intérieur du bâtiment ;
- Stockage des déchets dangereux dans des bennes spécifiques et élimination régulière de ces déchets ;
- Mise aux normes des équipements de gestion des eaux pluviales et des eaux d'incendie. Le bassin de rétention commun à la gestion des EP et des eaux d'incendie, sera rendu obturable par une vanne ;
- Gestion des effluents industriels.

V.2. MESURES DE SECURITE

S.B.M assure la sécurité du site par :

- Une signalisation adaptée et un panneau de circulation à l'entrée du site : sens de circulation et zones de stationnement indiqués ;
- L'interdiction d'accès à certaines parties de l'installation ;
- L'obligation de se présenter à l'accueil pour toute les personnes extérieures à l'établissement ;
- L'obligation de se faire accompagner par un membre de l'entreprise pour tout déplacement sur le site.

Concernant les risques d'accident de la route liés à la traversée de l'Impasse d'Athènes par les navettes, des panneaux avertissant la traversée des véhicules seront disposées de part et d'autre du nouvel accès. Des feux tricolores seront positionnés à l'intérieur des établissements S.B.M et MAF AGROBOTIC.

V.3. MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'ACCIDENT OU INCIDENT

Sur le site S.B.M, les risques d'accident seraient essentiellement liés à un incendie. Le lecteur se reportera à l'Etude de Dangers du dossier qui reprend l'ensemble des risques identifiés sur le site et les mesures de maîtrise des risques prévues (cf. PJ49 du VOLET 2).

→ Les entreprises de travaux seront informées sur la sensibilité du milieu et des mesures sont prévues en cas de pollution accidentelle (utilisation de kit antipollution, etc.).

→ De même le personnel de S.B.M connaît les risques liés à l'exploitation des installations. Les mesures de prévention et de maîtrise des risques sont déjà en place.

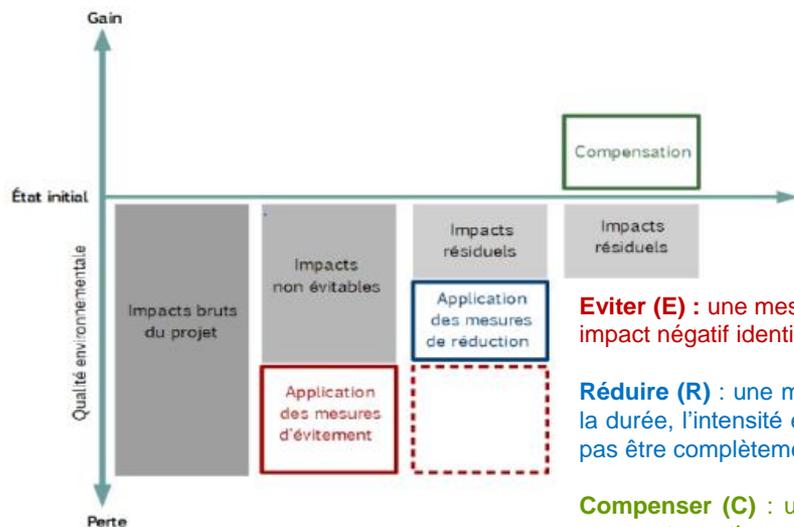
A noter qu'en cas d'incident ou d'accident en phase exploitation, le Maître d'Ouvrage (S.B.M), le Maire de la commune concernée, la DREAL-UD82, l'ARS-82 seraient informés sans délai.

Plus particulièrement, en cas d'incident ou de dysfonctionnement sur le site entraînant des rejets non maîtrisés, des procédures d'intervention et d'alerte seront rédigées et présentées au personnel.

Tous les éventuels dysfonctionnements feront l'objet d'un enregistrement.

L'étude d'impact est fondée sur la démarche suivante :

- **Analyse de l'état initial** de l'environnement ;
- **Évaluation des incidences** du projet sur les différents compartiments de l'environnement ;
- **Proposition de mesures** d'évitement, de réduction et le cas échéant de compensation.



La séquence ERC (Éviter/Réduire/Compenser) s'applique à toutes les composantes de l'environnement et de la santé. Elle ne concerne pas les biens matériels et les impacts socio-économiques.

Éviter (E) : une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait.

Réduire (R) : une mesure de réduction vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.

Compenser (C) : une mesure de compensation a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.

Les **fiches thématiques** présentées aux pages suivantes ne prétendent pas être exhaustives : elles reprennent les éléments clés nécessaires pour aborder globalement le projet dans son ensemble.

Pour chaque thème, l'utilisation d'un code couleur doit permettre au lecteur de se repérer.

Les enjeux de l'état initial sont hiérarchisés selon la légende suivante :



Les fiches thématiques présentées aux pages suivantes récapitulent les impacts potentiels sur les différents paramètres de l'environnement, ainsi que les mesures d'évitement et de réduction. La dernière colonne du tableau indique les impacts résiduels après application des mesures d'évitement et de réduction proposées.

Le lecteur se référera au Chapitre 9 de l'étude d'impact qui présente le système de codification des mesures, basé sur le guide « Évaluation environnementale, Guide d'aide à la définition des mesures ERC » établi par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en janvier 2018.

Les impacts sont hiérarchisés selon la légende suivante :



Note importante : Pour approfondir un thème, le lecteur se reportera à l'étude d'impact (PJ4).

Contexte topographique

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Montauban se présente comme une vaste plaine découpée en terrasses par les plaines alluviales du Tarn, de l'Aveyron, et du Tescou ; ▪ Topographie de la zone plane ; ▪ Terrains situés à une altitude moyenne de 95 mNGF. 	

Analyse des effets potentiels sur le relief et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
Pas d'impact sur la topographie du secteur.	-Sans objet	/

Contexte climatique

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Climat de type océanique dégradé : les hivers sont doux et humides, entrecoupés de périodes froides et les étés sont généralement chauds et secs ; ▪ Vents dominants de secteur Nord-ouest ; ▪ Vent d'Autan chaud et sec venant du Sud-est ; ▪ Habitations situées sous les vents dominants aux lieux-dits « L'ormeau » et « Arnac ». 	

Analyse des effets potentiels sur le climat et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Les émissions de CO2 produites par l'établissement sont liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Au fonctionnement des fours de séchage et de cuisson (combustion de gaz naturel dans les brûleurs) et de la chaudière de production d'eau chaude sanitaire ; -Au trafic de camions apportant les matières premières et expédiant les produits fabriqués. Le trafic des camions après évolution des activités est présenté au chapitre VII-5 page 35 ; -A la consommation d'énergie électriques : lignes de transformation des métaux, réchauffage de la cuve de décapage, utilisation de 9 véhicules électriques affectés à l'exploitation (transports internes et manutentions), etc... . <p>→L'empreinte carbone globale de l'établissement sera égale à environ 1 606,15 tonnes CO2/an.</p> <p>Les effets sur le climat local seront des effets directs et permanents de l'exploitation.</p> <p>Pour mémoire, l'établissement S.B.M n'est pas soumis aux quotas d'émission de gaz à effet de serre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -R2.2a-2. Recours au double frêt concernant l'approvisionnement/expédition des pièces galvanisées. -R2.2b-5. Utilisation d'engins de manutention et de navettes électriques (pas de moteurs thermiques). -R2.2p-17. Maintenance et entretien régulier des installations par un prestataire compétent : contrôle de la combustion, etc. -R2.2r-1. Choix d'équipements électriques moins énergivores dans les ateliers de production et concernant les utilités. 	Faibles


Vulnérabilité du projet au changement climatique

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Canicule, sécheresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque accru des feux de forêt sans incidence sur le projet ; - Baisse de la recharge des nappes et des niveaux d'eaux souterraines sans incidences sur le projet ; - Assec sévère des rivières et des cours d'eau ayant une influence sur la ressource captée pour l'AEP, ici le Tarn et l'Aveyron. <p>→ L'augmentation des consommations d'eau de l'établissement ne sera pas de nature à remettre en cause le prélèvement des prises d'eau et mettre en péril la ressource captée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des consommations électriques pour les bureaux, locaux sociaux : hausse non significative à l'échelle de la consommation globale de l'établissement. <p>Pluies extrêmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des épisodes de crue des cours d'eau sans incidence sur le projet ; - Désordre hydraulique sur le réseau d'eaux pluviales. <p>Tempêtes : chutes d'arbres sans incidences sur le projet.</p>	<p>-R2.2p-6. Gestion des eaux pluviales : pas de rejet direct et diffus. Les modalités de gestion des eaux pluviales sont décrites au chapitre IV.8.3 page 15. Les eaux sont collectées par des fossés périphériques au bâtiment, passage par un bassin de rétention étanche, puis un séparateur à hydrocarbures, avant rejet régulé vers le réseau de l'Impasse d'Athènes qui aboutit vers les fossés de la zone d'activités.</p> <p>-R2.2p-7. Prélèvements d'eau industrielle et d'eau potable (locaux sociaux) dans le réseau AEP communal. Un compteur sera présent au niveau de l'atelier de traitement de surface, de manière à suivre les consommations par m² de pièces lavées, l'arrêté ministériel du 30/06/2006 (article 21) fixant le seuil de 8 l/m² de surface traitée et par fonction de rinçage.</p> <p>-R2.2p-9. Vérification régulière de tous les points d'eau afin de repérer une éventuelle fuite.</p> <p>-R2.2p-10. Réduction des consommations en eau. Les modalités de gestion des eaux de process sont décrites au chapitre IV.8.2 page 15. Les eaux de lavage seront neutralisées dans une station de traitement interne. Les distillats récupérés seront réutilisés pour le rinçage des pièces métalliques.</p> <p>-R2.2p-15. Collecte des eaux d'extinction d'incendie et des eaux potentiellement polluées dans les fossés, quais de chargement et dans le bassin de gestion des eaux pluviales étanche (cf. note de calcul D9/D9A en Annexe 2 de l'étude de dangers, PJ49) obturable par une vanne martelière.</p>	<p>Négligeables</p>

Contexte géologique

Caractéristiques sur l'aire d'étude

- Etablissement implanté sur les **alluvions** anciennes (Fy) composées de couches caillouteuses et sableuses de 2 à 5 m d'épaisseur reposant sur la molasse, surmontées par des dépôts sableux puis limoneux d'épaisseur variable ;
- Sols **hydromorphes** peu évolués et fortement remaniés sur le site ;
- Le lecteur se référera au « rapport de base », joint en PJ58 du VOLET 2 de ce dossier de demande d'autorisation environnementale qui présent l'état initial de la qualité des sols :
 - Absence de pollution industrielle sur les sols au droit du site ;
 - Bruit de fond anthropique généralisé porté par les hydrocarbures totaux et le cuivre.

Niveaux de sensibilité / enjeu

Analyse des effets potentiels sur les sols et sous-sols et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Risques de pollution des sols et sous-sols liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aux stockages extérieurs de déchets dangereux en attente d'expédition ; -Aux stockages et à l'utilisation de produits liquides ou solides polluants : seuls quelques peintures et GRV d'acide sont à considérer ici ; -A une possibilité de déversement accidentel de produits polluants (hydrocarbures, huiles contenus dans les camions) ou d'écoulement chronique suite à la défaillance d'un véhicule couplés à une infiltration de ces produits ; -Aux dépôts illicites de déchets sur le site (acte de malveillance) ; -Au ruissellement des eaux pluviales souillées. Le risque est néanmoins limité car le site est en grande partie imperméabilisé à l'exception des espaces verts au Sud du site ; -Au stockage d'effluents industriels de la nouvelle ligne de traitement de surface (eaux de rinçage, distillats, concentrats). En effet, aucun rejet vers le milieu naturel ou vers le réseau d'assainissement communal n'est prévu (zéro rejet) ; -Au rejet d'eaux d'extinction d'incendie ; -A la dispersion des polluants issus des rejets atmosphériques couplée à un dépôt sur les sols (parcelles voisines). Sur ce point, se reporter au chapitre VI-1, page 28 relatif à la qualité de l'air et à l'Annexe IV de la PJ4 relative aux risques sanitaires. -Les travaux d'entretien des espaces verts du site pourraient également être à l'origine d'une pollution des sols, selon la nature des produits utilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> -E2.2f-1. Activités et projets exercés au sein des terrains artificialisés de S.B.M. -E3.2a-1. Interdiction totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu. -R2.2b-4. Contrôle et entretien régulier des installations, des engins de manutention pour limiter les nuisances sonores, les risques de pollution et les émissions atmosphériques. -R2.2b-5. Utilisation d'engins de manutention et de navettes électriques (pas de moteurs thermiques). -R2.2p-2. Sol des installations étanche. -R2.2p-3. Capacité de rétention sous les baignoires et déclencheur d'alarme au point bas. Vérification que la capacité de rétention est toujours vide. -R2.2p-4. Stockage des produits dangereux polluants sur rétention réglementaire. -R2.2p-5. Réseau de collecte des effluents distincts : eaux pluviales et eaux de process. -R2.2p-6. Gestion des eaux pluviales : pas de rejet direct et diffus. Les modalités de gestion des eaux pluviales sont décrites au chapitre IV.8.3 page 15. Les eaux sont collectées par collectées par des fossés périphériques au bâtiment, passage par un bassin de rétention étanche, puis un séparateur à hydrocarbures, avant rejet régulé vers le réseau de l'Impasse d'Athènes qui aboutit vers les fossés de la zone d'activités. 	<p>Négligeables</p>

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Cf. page précédente</p>	<p>R2.2p-12. Gestion des déchets de l'établissement (quantités, conditions de stockage et filière d'élimination/valorisation) explicitée au § VI-5, page 38. Précisons ici qu'un tri sélectif (déchets dangereux et non dangereux) est réalisé au sein du site et qu'ils sont stockés dans des conditions satisfaisantes (zone déchets placée recouverte d'une dalle étanche, sous abri, bennes fermées) et éliminés vers des filières adaptées.</p> <p>-R2.2p-13. Produits polluants (peinture, acide) placés sur rétention, à l'intérieur du bâtiment.</p> <p>-R2.2p-14. Cuves des bains de traitement de surface placées dans des fosses de rétention étanches, résistantes aux produits concernés.</p> <p>-R2.2p-15. Collecte des eaux d'extinction d'incendie et des eaux potentiellement polluées dans les fossés, quais de chargement et dans le bassin de gestion des eaux pluviales étanche (cf. note de calcul D9/D9A en Annexe 2 de l'étude de dangers, PJ49) obturable par une vanne martelière.</p> <p>-R2.2p-20. Etablissement ICPE totalement clôturé et fermé par un portail.</p> <p>-R2.2q-2. Etablissement entièrement imperméabilisé par une dalle en béton ou de l'enrobé afin d'éviter toute transfert de pollution des sols, sous-sols et eaux souterraines. Le personnel est formé à une intervention en cas d'épandage accidentel : respect d'une consigne, obturation des réseaux, mise en œuvre de matériaux absorbants.</p> <p>-R2.2q-4. La cuve de 12,5 m3 collectant les eaux de rinçage des pièces métalliques et la cuve de stockage des concentrats (20 m3) seront double enveloppe, protégées contre les chocs, et placées à l'intérieur du bâtiment dans le local technique. La cuve de collecte des distillats de 12 m3 sera quant à elle simple peau et placée dans le local technique.</p> <p>-R2.2q-5. Aire de pompage des concentrats et de dépotage des produits livrés étanche, de rétention (en pointe de diamant). Lors des opérations de remplissage ou de pompage, le réseau d'eaux pluviales sera obturé, de manière à stocker des produits tombés accidentellement sur cette aire.</p>	<p>Négligeables</p>

Contexte hydrogéologique

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nappe souterraine contenue dans les alluvions anciennes ; ▪ Ecoulements souterrains vers le Nord-est ; ▪ Niveau des basses eaux se situe autour de 90 m NGF, soit environ 3 m sous le terrain naturel. ▪ Absence de pollution des eaux souterraines ; ▪ Site en dehors de périmètres de protection de captages d'eau potable. ▪ Le lecteur se référera au « rapport de base », joint en PJ58 du VOLET 2 de ce dossier de demande d'autorisation environnementale qui présente l'état initial de la qualité des eaux souterraines. 	

Analyse des effets potentiels sur les eaux souterraines et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Impact quantitatif :</p> <p>L'exploitation de la nouvelle ligne de traitement de surface nécessitera des besoins en eau supplémentaires. L'eau proviendra du réseau communal.</p> <p>→ Aucun point de prélèvement n'est prévu dans les eaux souterraines : pas d'impact.</p> <p>→ La poursuite de l'exploitation du site n'entraînera aucun impact sur cette ressource en eau ni sur ses écoulements.</p>	<p>-Compte tenu de l'absence d'impact sur les écoulements souterrains, aucune mesure particulière n'est prévue</p>	/
<p>Qualité des eaux souterraines</p> <p>Les impacts potentiels du projet sur la qualité des eaux souterraines sont identiques à ceux relatifs aux sols et sous-sols (terrains perméables, infiltration) : se référer au § précédent.</p> <p>Le schéma conceptuel présenté dans le rapport de base reprend les risques identifiés en considérant le site dans son état futur.</p> <p>→ Aucun risque de transfert d'une éventuelle pollution vers la nappe sous-jacente n'est à attendre. En effet, celle-ci est isolée de la surface par une formation constituée de limons argileux imperméables. D'autre part, le site est totalement imperméabilisé (voiries, bâtiment) protégeant les sols, sous-sols et la nappe souterraine.</p>	<p>-Cf. mesures présentées au chapitre précédent relatif au sol et sous-sol.</p>	Négligeables

Contexte hydraulique

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réseau hydrographique représenté par le Tarn, qui s'écoule 900 m à l'Est de l'établissement S.B.M ; ▪ Aucun cours d'eau présent sur les terrains considérés ou à proximité. Le plus proche est le ruisseau de Miroulet, affluent du Tarn, qui s'écoule à environ 180 m à l'Est ; ▪ Qualité de cette masse d'eau : moyenne. Pressions liées aux rejets industriels et aux rejets de STEP. 	

Analyse des effets potentiels sur les eaux superficielles et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Modification de la morphologie du réseau hydrographique</p> <p>Aucun cours d'eau, plan d'eau ni fossé traversant le site.</p> <p>→ Aucune extension d'emprise n'est prévue ; la poursuite des activités n'aura aucune incidence sur la morphologie du réseau hydrographique local.</p>	-Sans objet	/
<p>Incidences quantitatives et altération de la qualité des eaux</p> <p>Les risques de pollution des eaux superficielles seraient liés :</p> <p>1/ Aux rejets aqueux dans le réseau pluvial de la ZAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Eaux pluviales, récupération des eaux de voiries et de toiture ; -Eaux industrielles, récupération des eaux de rinçage : eaux collectées et expédiées vers une filière de traitement adaptée → Pas de rejet vers le milieu naturel ; -Eaux d'extinction d'incendie ; -Eaux vannes sanitaires : eaux collectées et envoyées vers le réseau d'assainissement communal → Pas de rejet vers le milieu naturel. <p>Les débits rejetés, uniquement liés aux eaux météoriques, correspondent au rejet des solutions de gestion de ces eaux, dimensionnées par le bureau d'études VRD Concept.</p> <p>Les eaux de ruissellement sont collectées et dirigées vers un bassin de rétention d'une capacité de 173 m3. Elles transitent par un séparateur à hydrocarbures et décanteur avant rejet vers le réseau existant de la ZAC.</p> <p>→ Le flux maximum journalier est de 864 m3/j.</p> <p>→ Le projet n'impliquant aucune extension des limites du site et aucune imperméabilisation supplémentaire, la poursuite des activités n'aura aucune incidence sur les écoulements superficiels et sur les niveaux de rejet des eaux pluviales.</p>	<p>-Cf. mesures présentées au chapitre relatif au sol et sous-sol.</p> <p>-R2.2p-16. Entretien du point de rejets aqueux vers le réseau de la ZAC.</p> <p>-R2.2q-6. Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales : curage des canalisations, nettoyage des décantations et des ouvrages de collecte et de visite, des grilles des avaloirs, vérification et maintenance des équipements, vidange annuelle du séparateur à hydrocarbures.</p>	Très faibles


Analyse des effets potentiels sur les eaux superficielles et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>2/ Aux opérations de dépotage des produits livrés (produits dangereux) et de pompage des concentrats ;</p> <p>3/ Enfin, aux travaux d'entretien des espaces verts du site, selon la nature des produits utilisés.</p>	<p>-Cf. mesures présentées au chapitre relatif au sol et sous-sol.</p> <p>-R2.2p-16. Entretien du point de rejets aqueux vers le réseau de la ZAC.</p> <p>-R2.2q-6. Entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales : curage des canalisations, nettoyage des décantations et des ouvrages de collecte et de visite, des grilles des avaloirs, vérification et maintenance des équipements, vidange annuelle du séparateur à hydrocarbures.</p>	Très faibles
<p>Consommations d'eau</p> <p>L'implantation d'une ligne de traitement de surface impliquera une évolution des consommations d'eau.</p> <p>Les besoins en eau futurs sont estimés à près de 550 m³/an.</p> <p>L'eau sera prélevée dans le réseau public d'adduction d'eau potable.</p> <p>→Aucun point de prélèvement n'est prévu dans le milieu naturel.</p>	<p>-R2.2p-7. Prélèvements d'eau industrielle et d'eau potable (locaux sociaux) dans le réseau AEP communal. Un compteur sera présent au niveau de l'atelier de traitement de surface, de manière à suivre les consommations par m² de pièces lavées, l'arrêté ministériel du 30/06/2006 (article 21) fixant le seuil de 8 l/m² de surface traitée et par fonction de rinçage.</p> <p>-R2.2p-8. Présence d'un disconnecteur au point d'arrivée pour empêcher les retours d'eau vers le réseau d'eau potable communal.</p> <p>-R2.2p-9. Vérification régulière de tous les points d'eau afin de repérer une éventuelle fuite.</p> <p>-R2.2p-10. Réduction des consommations en eau. Les modalités de gestion des eaux de process sont décrites au chapitre IV.8.2 page 15. Les eaux de lavage seront neutralisées dans une station de traitement interne. Les distillats récupérés seront réutilisés pour le rinçage des pièces métalliques.</p>	/
<p>Absence d'incidence sur la ressource en eau potable : l'établissement S.B.M est implanté en dehors de périmètre de protection de captage d'eau potable.</p>	<p>-Sans objet</p>	/


Qualité de l'air

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'air sur l'aire d'étude influencée par la circulation routière sur les voies de communication (A20) et par les activités industrielles, mais globalement bonne. 	Enjeu lié au maintien de la qualité de l'air


Analyse des effets potentiels sur la qualité de l'air et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Les principales émissions de S.B.M seront liées aux opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Transformation des métaux par pliage, cisailage, perçage, usinage, soudage ; -Dégraissage des métaux par aspersion ; -Séchage dans un four ; -Application de peinture ; -Grenaillage ; -Cuisson dans un four ; -Traitement de surface par dégraissage et passivation ; -La circulation des camions et des engins de manutention dans l'enceinte de l'établissement. <p>→ Les valeurs limites de rejet proposées seront conformes voire inférieures aux valeurs limites réglementaires applicables des arrêtés ministériels applicables aux activités. L'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires jointe en Annexe IV de la PJ4 justifiera de plus de l'acceptabilité des risques sanitaires, pour l'environnement humain, des flux proposés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -E4.2b-1. Pas d'activité nocturne, les week-ends et les jours fériés. -R2.2b-4. Contrôle et entretien régulier des installations, des engins de manutention pour limiter les nuisances sonores, les risques de pollution et les émissions atmosphériques. -R2.2b-9. Captage et épuration des émissions atmosphériques par des filtres. -R2.2p-1. Points de rejet canalisés à l'atmosphère à une hauteur suffisante prenant en compte les bâtiments environnants afin de favoriser la dispersion des gaz et poussières. -R2.2p-17. Maintenance et entretien régulier des installations par un prestataire compétent : contrôle de la combustion, etc. -R2.2p-21. Captage et épuration des gaz et des vapeurs émis au-dessus des baignoires de décapage et passivation par un laveur de gaz. -R2.2p-22. Rejet unique et commun aux deux cabines de peinture, afin de limiter le nombre de points de rejet canalisés. -R2.2a-1. Vitesse des camions et des engins limitée sur le site et sur l'Impasse d'Athènes. -R2.2b-4. Contrôle et entretien régulier des installations, des engins de manutention pour limiter les nuisances sonores, les risques de pollution et les émissions atmosphériques. -R2.2b-5. Utilisation d'engins de manutention et de navettes électriques (pas de moteurs thermiques). 	Négligeables à très faibles


Risques naturels majeurs

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commune de Montauban concernée par le PPRi du bassin du Tarn → Établissement en dehors des zones inondables ; ▪ Établissement exposé moyennement au risque de mouvement de terrain ; ▪ Commune de Montauban concernée par le risque sismique : zone de sismicité 1 (très faible) ; ▪ Commune de Montauban concernée dans sa partie Nord par le risque de rupture de barrage : Établissement en dehors de la zone de submersion. 	


Prise en compte des risques naturels majeurs et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<ul style="list-style-type: none"> -Le risque inondation n'est pas à considérer ici ; -Le risque de mouvements de terrain n'est pas significatif et n'aura pas d'incidence sur l'exploitation des activités de S.B.M ; -Le risque sismique n'est pas significatif et n'aura pas d'incidence sur l'exploitation des activités de S.B.M. 	Sans objet	/

Contexte paysager, architectural et patrimoine

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'établissement S.B.M est localisé dans l'unité géomorphologique des « basses terrasses », située en moyenne à une altitude de 80-90 m NGF ; il s'agit de terrains relativement plats ; ▪ Etablissement S.B.M implanté dans la zone d'activités Albasud II : ambiance paysagère marquée par la présence des bâtiments des entreprises et des espaces verts associés ; ▪ Compte tenu de la topographie locale relativement plane, de la présence d'écrans visuels (infrastructures des entreprises de la ZA Albasud II, merlon en limite Est du site et d'alignements d'arbres et de haies en limite des zones habitées à l'Est et au Sud), l'établissement S.B.M est très peu visible depuis les alentours; ▪ Absence de monument historique dans l'aire d'étude rapprochée (300 m) ; ▪ Pas de sites inscrits ou classés à proximité ; ▪ Pas de vestiges archéologiques ou de zones de présomption de prescriptions archéologiques recensés dans l'aire d'étude rapprochée. 	

Analyse des effets potentiels sur le paysage et patrimoine et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Le bâtiment a une hauteur maximale proche de 9,20 m. L'impact visuel et paysager est limité par la présence de bâtiments industriels ou entrepôts dans cette zone dédiée aux activités économiques.</p> <p>Le site S.B.M est visible depuis les habitations les plus proches, sises au lieu-dit « L'ormeau » et depuis les voies de communication du secteur : Impasse d'Athènes.</p> <p>L'impact visuel, direct et permanent, n'est possible que depuis la rue qui mène à l'établissement.</p> <p>□Aucun impact visuel et paysager significatif ne sera généré du fait des modifications des activités. Les cheminées créées présenteront des hauteurs comprises entre 12 et 13 m.</p>	<p>-E2.2f-1. Activités et projets exercés au sein des terrains artificialisés de S.B.M.</p> <p>-E2.2g-1. Implantation des locaux à plus de 5 m des limites de propriété.</p> <p>-R2.2b-3. Entretien et nettoyage régulier des voies de circulation par une balayeuse.</p> <p>-R2.2b-9. Maintien du bâtiment, de la voirie, des espaces verts et des abords des installations propres et en bon état, tout au long de l'exploitation.</p> <p>-R2.2p-11. Entretien global de l'établissement : nettoyage des voies de circulation et des zones de stockage, aspect extérieur du bâtiment, entretien des espaces verts et des abords du site. Cette mesure contribue à véhiculer une image positive de l'établissement au sein de son environnement : un opérateur pourra être affecté à l'entretien et à la gestion des abords de l'établissement.</p> <p>-R2.2p-12. Gestion des déchets de l'établissement (quantités, conditions de stockage et filière d'élimination/valorisation) explicitée au § VI-5, page 38.</p> <p>Précisons ici qu'un tri sélectif (déchets dangereux et non dangereux) est réalisé au sein du site et qu'ils sont stockés dans des conditions satisfaisantes (zone déchets placée recouverte d'une dalle étanche, sous abri, bennes fermées) et éliminés vers des filières adaptées.</p>	Négligeables

**Analyse des effets potentiels sur le paysage et patrimoine et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement**

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
Etant donné l'absence de site archéologique connu, d'édifice historique inscrit ou classé sur les terrains même de l'établissement ou à proximité, les activités de l'établissement S.B.M n'auront pas d'impact sur le patrimoine culturel, historique et archéologique du secteur.	-Sans objet	/

Habitats naturels, faune et flore sauvages

Caractéristiques sur l'aire d'étude		Niveaux de sensibilité / enjeux
Habitats naturels/ Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'habitats fortement anthropisés, avec un bâtiment industriel, un bassin de rétention des eaux et enfin quelques espaces verts à la végétation mésophile mésotrophe régulièrement fauchée dénommé « Site industriel et espaces verts attenants » ; Absence de zones humides, tant selon le critère de végétation que de sol. 	
Faune et flore sauvages	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'espèces végétales protégées et à enjeu ; 5 espèces faunistiques ont été relevées au sein de la zone d'étude dont une espèce d'amphibien (la Grenouille rieuse) qui exploite et se reproduit potentiellement au sein d'un bassin de défense incendie, aux abords bâché ; Aucun enjeu faunistique n'est toutefois à considérer ici. 	
Continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Aucun élément de continuité écologique identifié dans le SRCE Midi-Pyrénées. 	

Analyse des effets potentiels sur les habitats naturels, la flore et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Destruction d'habitats naturels, de la flore et des zones humides</p> <p>L'occupation actuelle des terrains par les infrastructures de S.B.M (bureaux, ateliers, bâtiments de production) ne sera pas modifiée.</p> <p>En outre, aucune extension d'emprise du site n'est prévue.</p> <p>Les espaces verts au Sud seront conservés.</p> <p>→ Ainsi, aucune incidence directe sur les habitats naturels, les zones humides et la flore n'est à attendre dans le cadre de ce projet.</p>	-E2.2f-1. Activités et projets exercés au sein des terrains artificialisés de S.B.M.	/
<p>Risque d'altération des habitats naturels, de la flore et des zones humides</p> <p>L'exploitation des activités sur le site S.B.M peut engendrer, indirectement, l'altération des habitats naturels périphériques du fait des émissions polluantes : rejets aqueux et atmosphériques.</p>	<p>-E3.2a-1. Interdiction totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptibles d'impacter négativement le milieu.</p> <p>-Se reporter aux mesures relatives aux sols et sous-sols, aux eaux superficielles (§ VII-1 page 23) et à la qualité de l'air (§ VI-1 page 28).</p>	Très faibles

Analyse des effets potentiels sur la faune et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

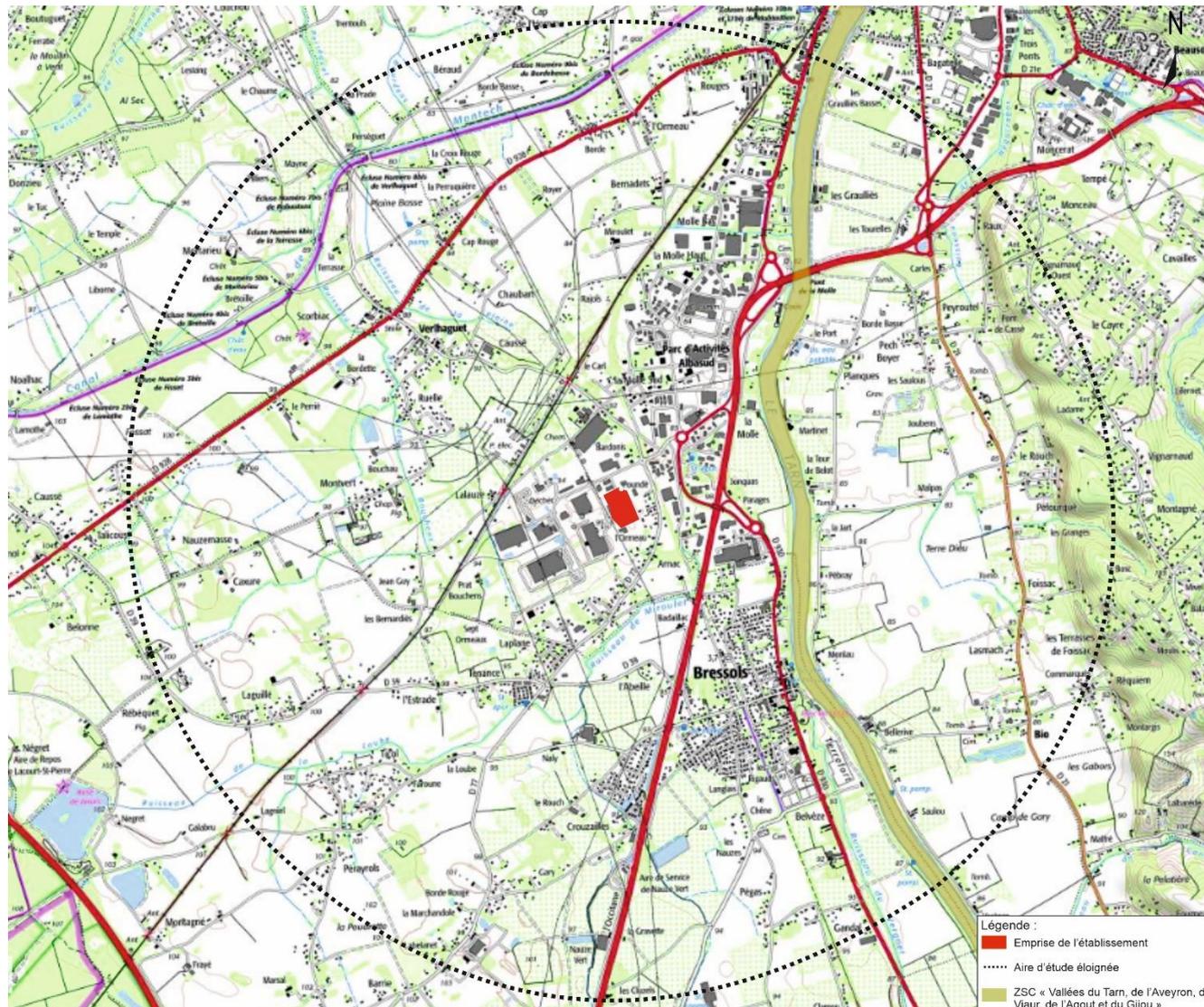
Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Le site est artificialisé et occupé par les installations de S.B.M, et précédemment TEREVA.</p> <p>→ Aucune destruction d'habitats d'espèces, protégées, patrimoniales, n'est à attendre ici. Notamment, le bassin de gestion des eaux accueillant la grenouille rieuse sera conservé.</p> <p>Les effets sur la faune sauvage seraient indirects et liés :</p> <p>-Aux émissions sonores et lumineuses (éclairage, notamment en période nocturne). En effet, certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères sont sensibles à la pollution lumineuse. Cette pollution peut entraîner une perte d'habitat de chasse et une perte de ressource alimentaire, plus particulièrement si elle touche les habitats proches, et notamment les haies et les boisements ;</p> <p>-Aux rejets atmosphériques ;</p> <p>-Aux rejets aqueux.</p> <p>Le dérangement causé sur les espèces faunistiques est à relativiser car le site est implanté dans une zone industrielle depuis des décennies. La faune sauvage est habituée à cet environnement.</p> <p>Les évolutions projetées</p> <p>-ne modifieront pas le rythme et les horaires de fonctionnement des installations ;</p> <p>-n'entraîneront pas de nouveaux flux de rejets d'eaux pluviales ;</p> <p>Les évolutions des rejets atmosphériques sont décrits dans le chapitre VI-1 page 28 relatif à la qualité de l'air.</p> <p>→ L'impact du projet est considéré comme très faible sur la faune sauvage.</p>	<p>-Se reporter aux mesures relatives aux sols et sous-sols, aux eaux superficielles (§ VI-1 page 26) et à la qualité de l'air (§ VI-1 page 28).</p> <p>-R2.2c-1. Des échappatoires à amphibiens pourront être disposés de façon à éviter l'épuisement des individus (morceau de bois ou grillage).</p> <p>-R3.2b-1. Exploitation des installations uniquement en période diurne : 7h-22h.</p>	Négligeables
<p>Les terrains de l'établissement ne se superposent à aucun élément de continuités écologiques définis dans le SRCE Occitanie et le SCOT de l'Agglomération de Montauban.</p> <p>→ Les évolutions des activités n'auront donc pas d'impact sur les éléments locaux et régionaux de continuités écologiques.</p>	-Sans objet	/



Caractéristiques sur l'aire d'étude		Niveaux de sensibilité / enjeux
Patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun statut de protection ou d'inventaire sur l'établissement S.B.M ; ▪ Terrains appartenant au bassin versant du Tarn, classé site Natura 2000 « Vallée du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou », à environ 1 km à l'Est ; ▪ Pas d'habitat ni espèces d'intérêt communautaire fréquentant le site. 	Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 à réaliser

Analyse des effets potentiels sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, mesures de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Aucun site Natura 2000 n'est identifié sur l'emprise.</p> <p>Les terrains de l'établissement ne sont pas concernés par des habitats d'intérêt communautaire et ne sont pas favorables aux espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 considéré.</p> <p>A hauteur de notre zone d'étude, le Tarn appartient à la ZSC « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » FR7301631.</p> <p>Ce site est localisé 900 m environ à l'Est de l'établissement S.B.M.</p> <p>Les incidences potentielles du projet sur le site Natura 2000 sont indirectes et liées à la qualité de l'eau rejetée dans le milieu récepteur et à un déversement accidentel de produits polluants.</p>	<p>-Se reporter aux mesures relatives aux eaux superficielles (§ VI-1 page 26).</p>	/



SBM

MONTAUBAN (82000)

Département du
Tarn et Garonne

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

CARTE DE LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000



Source : www.geoportail.fr

Dessin : MP

Date : 11/10/21

Echelle :

| 500 m

Fichier : PJ4-Natura 2000_SBM_Montauban_2110a

Contexte socio-démographique

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les habitations les plus proches sont localisées aux lieux-dits « L'Ormeau » et « Arnac » en limite Est et au Sud de l'établissement S.B.M ; ▪ Éloignement de toute infrastructure recevant des personnes fragiles (école, maison de retraite, hôpitaux, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> • école primaire et maternelle de Bressols à 1 km au Sud ; • centre de formation au métier du recrutement à 700 m au Nord. 	Proximité des premières habitations Enjeu lié à la qualité de l'air et au bruit

Analyse des effets potentiels sur la santé des populations et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
Impact du projet sur les populations riveraines lié : -A la circulation des véhicules de transport ; -Aux émissions atmosphériques liées aux rejets des cabines de peinture et de grenailage, des vapeurs du local de traitement de surface et aux transports des matières premières par les camions : se reporter au volet sanitaire en Annexe IV ; -Aux nuisances sonores liées à l'évolution des camions et engins sur le site et aux équipements du site (travail des métaux, etc.) ; -Aux diverses nuisances visuelles (stocks de matériaux, déchets, salissures voiries,...).	-Se reporter aux mesures relatives au trafic routier (page 38), l'impact visuel et paysager (page 30), qualité de l'air (page 28) et émissions sonores (page 39).	Très faibles


Activités économiques

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agriculture en déclin sur la commune : parcelles cultivées au Sud et Sud-est de l'établissement ; ▪ ZAC Albasud II dédiée depuis de nombreuses années aux activités industrielles et économiques. 	


Analyse des effets potentiels sur les activités économiques et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>-Aucun impact direct sur les activités agricoles n'est à attendre ;</p> <p>-Impact indirect potentiel sur les parcelles cultivées au Sud-est ;</p> <p>-Aucun impact direct ni indirect n'est à signaler sur les activités sylvicoles ;</p> <p>-Le projet va générer des emplois locaux, 20 personnes environ.</p>	<p>-E2.2f-1. Activités et projets exercés au sein des terrains artificialisés de S.B.M.</p> <p>-Se reporter aux mesures relatives aux sols et sous-sols, aux eaux superficielles (§ VI-1 page 26) et à la qualité de l'air (§ VI-1 page 28).</p>	/

Infrastructures de transport

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> Les axes majeurs les plus proches de l'établissement S.B.M sont : l'A20, l'A62, la RD n°930 et la RD n°928 ; Le site est desservi par des routes secondaires et internes à la zone d'activités Albasud II : RD n°77, RD n°39, Impasse d'Athènes et Avenue d'Italie ; Proximité de la voie ferrée n°640 qui relie Montauban à Toulouse. 	

Analyse des effets potentiels sur le trafic routier et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Les matières premières acheminées sur ce site proviennent de France, d'Espagne et du Portugal.</p> <p>Elles sont livrées par camions par l'Autoroute A20 (Toulouse-Vierzon) puis l'Avenue d'Italie et l'Impasse d'Athènes.</p> <p>Les pièces fabriquées seront transférées par des navettes sur le site voisin de MAF AGROBOTIC dont S.B.M est une filiale.</p> <p>S.B.M estime le flux de navettes à 15 rotations par jour entre les établissements et 6 à 7 rotations de camions par jour pour l'approvisionnement des matières premières et l'expédition des pièces fabriquées.</p> <p>→ L'impact peut être considéré comme très faible.</p>	<p>-E4.2b-1. Pas d'activité nocturne, les week-ends et les jours fériés.</p> <p>-R2.2a-1. Vitesse des camions et des engins limitée sur le site et sur l'Impasse d'Athènes.</p> <p>-R2.2a-2. Recours au double frêt concernant l'approvisionnement/expédition des pièces galvanisées.</p> <p>-R2.2b-1. Accès à l'établissement aménagé de façon à garantir la sécurité des usagers des voies de circulations de la zone d'activités Albasud II : Impasse d'Athènes.</p> <p>-R2.2b-2. Accès utilisé par les navettes reliant les sites S.B.M et MAF AGROBOTIC sécurisé : pose de feux tricolores à l'intérieur des sites et de panneaux avertissant la sortie de véhicules sur l'Impasse d'Athènes.</p> <p>-R2.2b-3. Entretien et nettoyage régulier des voies de circulation par une balayeuse.</p> <p>-R2.2p-11. Entretien global de l'établissement : nettoyage des voies de circulation et des zones de stockage, aspect extérieur du bâtiment, entretien des espaces verts et des abords du site. Cette mesure contribue à véhiculer une image positive de l'établissement au sein de son environnement : un opérateur pourra être affecté à l'entretien et à la gestion des abords de l'établissement.</p>	<p>/</p> <p>Très faibles</p>


Environnement sonore

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte sonore caractéristique d'une zone d'activités : 43 dB(A) hors activité de S.B.M ; ▪ Proximité de zones affectées par le bruit d'après la carte de bruit stratégique et le PPBE de l'Agglomération du Grand Montauban. 	Présence d'habitations à proximité mais secteur influencé par les infrastructures routières et les activités industrielles de la ZAC.


Analyse des effets potentiels sur le bruit et les vibrations et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Les incidences sonores seront liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Au fonctionnement des machines d'usinage des pièces métalliques ; -Aux extracteurs des postes de soudure, de découpe... ; -A la circulation et à l'évolution des véhicules de manutention sur le site ; -A l'utilisation de matériels bruyants (compresseurs, groupes électrogènes, ...). -L'activité de traitement de surface générera peu de bruit car elle consiste au trempage de pièces dans des bains. Le ventilateur d'extraction d'air est le seul élément potentiellement émetteur de bruit. -L'ensemble des activités a et aura lieu dans un bâtiment fermé, ce qui atténue les émissions sonores. <p>Nous rappellerons ici que les horaires de fonctionnement de l'établissement sont inchangés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pour les administratifs : du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 14h00/18h00 ; -Pour l'exploitation, les équipes se relaient en 2x8 du lundi au vendredi : 7h00 – 22h00 ; -Pour le transport : 8h00-18h00 du lundi au vendredi. <p>Les habitations identifiées à proximité du site pourraient ressentir une gêne en période diurne et nocturne.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aucune vibration n'est et ne sera ressentie aux abords de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> -E4.2b-1. Pas d'activité nocturne, les week-ends et les jours fériés. -R2.2a-1. Vitesse des camions et des engins limitée sur le site et sur l'Impasse d'Athènes. -R2.2b-4. Contrôle et entretien régulier des installations, des engins de manutention pour limiter les nuisances sonores, les risques de pollution et les émissions atmosphériques. -R2.2b-5. Utilisation d'engins de manutention et de navettes électriques (pas de moteurs thermiques). -R2.2b-7. Les lignes de production (assemblage, travail des métaux, postes de soudage) utilisant des appareils bruyants sont positionnées à l'intérieur du bâtiment, dans des locaux techniques maçonnés. -R2.2b-8. Usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, hauts parleurs, etc.) interdit, sauf pour des utilisations exceptionnelles ou réservées à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents. -R3.2b-1. Exploitation des installations uniquement en période diurne : 7h-22h. 	Négligeables


Gestion des déchets

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétence de la Communauté d'Agglomération en matière de collecte et traitement des déchets. 	


Analyse des effets potentiels sur la production de déchets et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>S.B.M a mis en place une gestion spécifique des déchets produits. Les quantités, les conditions de stockage et les filières d'élimination sont déjà en place.</p> <p>La caractérisation des activités du site mettent en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Une activité industrielle peu génératrice de déchets liés directement au process ; -Une majorité de déchets constituée de Déchets industriels banals (DIB) : papiers, cartons, bois, emballages propres, ... -L'implantation de la ligne de traitement de surface sera à l'origine d'effluents aqueux. Les eaux usées de rinçage seront traitées et recyclées. Le concentrat produit par le traitement sera collecté dans une cuve de récupération de 20 m³ vidangée par pompage à une fréquence trimestrielle (ou plus fréquemment si besoin) par un prestataire spécialisé. -Les bains de traitement par décapage et passivation seront vidés ou remplacés tous les 10 ans environ. L'élimination des eaux souillées sera une opération ponctuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> -R2.2p-12. Gestion des déchets de l'établissement (quantités, conditions de stockage et filière d'élimination/valorisation). Précisons ici qu'un tri sélectif (déchets dangereux et non dangereux) est réalisé au sein du site et qu'ils sont stockés dans des conditions satisfaisantes (zone déchets placée recouverte d'une dalle étanche, sous abri, bennes fermées) et éliminés vers des filières adaptées. -R2.2p-18. Brûlage à l'air libre interdit. -R2.2p-20. Etablissement ICPE totalement clôturé et fermé par un portail. -R2.2q-4. La cuve de 12,5 m³ collectant les eaux de rinçage des pièces métalliques et la cuve de stockage des concentrats (20 m³) seront double enveloppe, protégées contre les chocs, et placées à l'intérieur du bâtiment dans le local technique. La cuve de collecte des distillats de 12 m³ sera quant à elle simple peau et placée dans le local technique. -R2.2r-2. Valorisation des déchets privilégiée. 	Négligeables


Risques industriels et technologiques

Caractéristiques sur l'aire d'étude	Niveaux de sensibilité / enjeux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plusieurs sites industriels recensés dans la zone d'activité Albasud II ; ▪ Établissement concerné par le risque « Transport de matières dangereuses » : proximité de la voie ferrée, de l'autoroute A20 ainsi que d'une canalisation de gaz naturel ; ▪ Pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans la zone d'étude. 	


Prise en compte des risques industriels et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>-L'établissement est situé dans une zone d'activités avec la présence de 3 établissements relevant de la réglementation ICPE (enregistrement).</p> <p>Les risques industriels sont maîtrisés sur ces sites et ne sont pas susceptibles d'interférer avec les activités de S.B.M.</p> <p>-Risque limité dû au transport de matières dangereuses : passage d'une canalisation de Gaz haute pression, présence d'une autoroute (A20) et d'une voie ferrée dans l'aire d'étude éloignée.</p>	Sans objet	/



Analyse des effets potentiels des autres nuisances et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>L'exploitation des installations se déroulera dans la tranche horaire 7h-22h, nécessitant donc un éclairage artificiel en période de faible luminosité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les aires extérieures : le site est équipé de projecteurs ; -Le bâtiment : lumières intérieures. <p>Les engins circulant sur le site utilisent leurs phares.</p> <p>Ces sources lumineuses ne sont en aucun cas susceptibles d'éblouir un automobiliste ou un promeneur empruntant l'Impasse d'Athènes.</p> <p>Les impacts potentiels indirects visent la faune sauvage fréquentant les milieux périphériques à l'établissement (cf. chapitre spécifique au milieu naturel).</p>	<p>-Sans objet</p>	<p>/</p>

Analyse des effets potentiels sur l'hygiène, la santé et la sécurité publiques et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

Description des impacts potentiels	Mesures d'évitement / réduction / accompagnement	Impacts résiduels
<p>Le lecteur se reportera à l'Annexe IV de la PJ4, spécifique à l'évaluation des risques sanitaires liée au fonctionnement de l'établissement.</p> <p>De manière synthétique, les impacts sur la santé peuvent relever :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des émissions de bruit et vibrations ; -D'émissions atmosphériques (gaz, poussières) inhalées par la population ou déposées sur des cultures, sols et pouvant être ingérées ; -D'émissions aqueuses atteignant une ressource captée en eau potable : pas de risque ici. 	<ul style="list-style-type: none"> -Se reporter au chapitre VI-5 page 39 relatif aux mesures de réduction des niveaux sonores. -Se reporter aux chapitres VI-1 pages 25 et 26 relatifs aux mesures de protection des eaux superficielles, des eaux souterraines et de la ressource en eau. -Se reporter au chapitre VI-1 page 28 relatif à la qualité de l'air. 	Faibles
<p>Toute activité à caractère industriel peut entrainer des risques pour les tiers.</p> <p>Dans le cas présent, il s'agira des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> -De création d'atmosphère explosive (fours, chaudière) ; -D'émissions de vapeurs toxiques (décapage, passivation) ; -D'incendie sur un engin, sur les matières combustibles stockées ou sur les équipements, installations du site ; -D'accidents au niveau de l'accès depuis l'Impasse d'Athènes. Les modifications d'exploitation envisagées par S.B.M entraineront un risque supplémentaire sur la sécurité publique, en lien avec la création d'un nouvel accès pour raccorder l'établissement S.B.M et MAF AGROBOTIC. -De dangers de pollution. <p>Le lecteur se reportera à la PJ49 qui constitue l'Etude de Dangers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -R2.2b-1. Accès à l'établissement aménagé de façon à garantir la sécurité des usagers des voies de circulations de la zone d'activités Albasud II : Impasse d'Athènes. -R2.2b-2. Accès utilisé par les navettes reliant les sites S.B.M et MAF AGROBOTIC sécurisé : pose de feux tricolores à l'intérieur des sites et de panneaux avertissant la sortie de véhicules sur l'Impasse d'Athènes. -R2.2b-3. Entretien et nettoyage régulier des voies de circulation par une balayeuse. -R2.2p-19. Moyens de défense incendie présents sur le site ou à proximité adaptés aux risques : extincteurs implantés selon un référentiel reconnu, 3 poteaux incendie, deux réserves souples aériennes dont une en projet, commune avec l'établissement MAF AGROBOTIC, RIA : se reporter à l'étude de dangers, PJ49, VOLET 2 concernant les moyens de défense incendie disponibles pour les services de secours. -R2.2p-20. Etablissement ICPE totalement clôturé et fermé par un portail. -R2.2p-23. Clôture du bassin de rétention et pose de panneaux avertissant le risque de noyade. 	/

En conclusion de cette évaluation environnementale du projet :

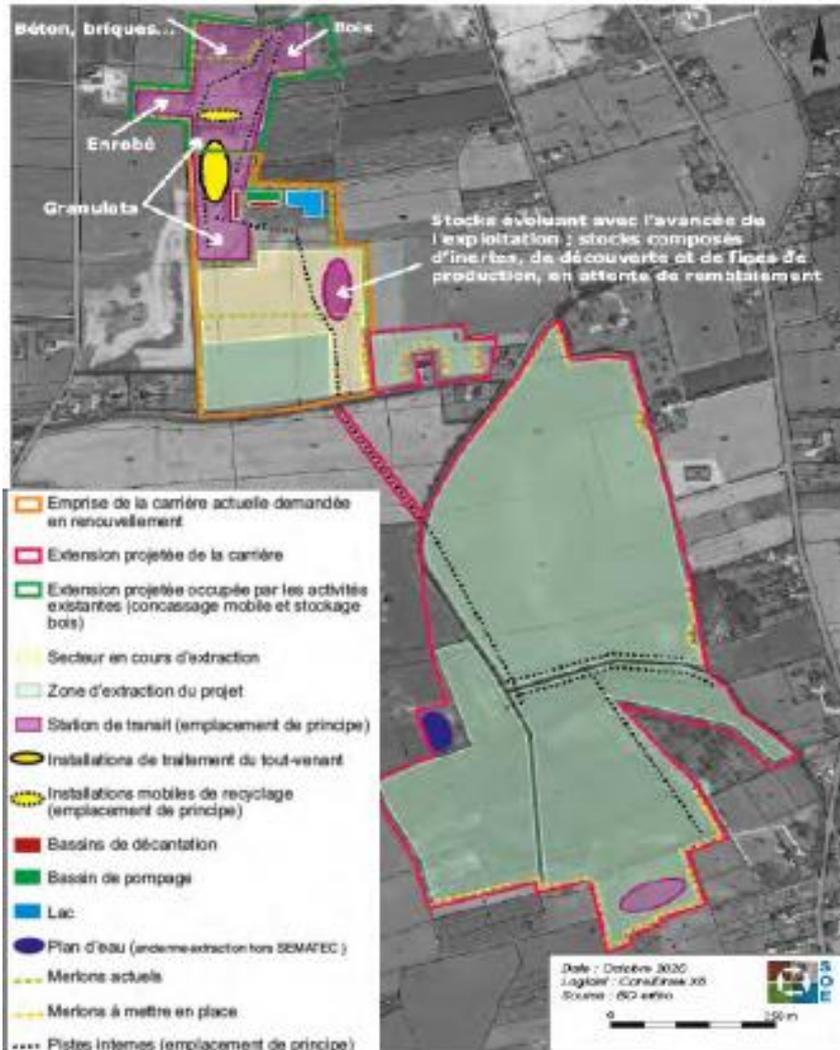
➔Aucune incidence résiduelle significative du projet, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, n'est à attendre sur les différents compartiments de l'environnement.

➔Aucune mesure de compensation n'est proposée dans le cadre de ce projet.

Dans le cadre de l'analyse des effets cumulés, les autres projets présents dans un rayon de 3 km autour du site ont été recherchés (projets pour lesquels l'avis de l'autorité environnementale a été émis, recherche effectuée sur le site dédié de la DREAL Occitanie le 31/01/2022).

→ Deux projets tel que défini au 4° du point II de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement sont identifiés dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de :

- L'exploitation d'une carrière sur la commune de Montauban (cf. Figure de gauche ci-dessous) ;
- L'exploitation d'un captage d'eau potable sur les communes de Lacour-Saint-Pierre et Montbeton par GMCA (cf. Figure de droite ci-dessous) .



Emprise du renouvellement d'exploitation d'une carrière à Montauban



Localisation des infrastructures du GMCA (extrait étude d'impact IRH, avril 2021)

Thème	Impacts significatifs de l'exploitation de la carrière <i>commune de Montauban</i>	Impacts significatifs du prélèvement AEP <i>communes de Montbeton et Lacourt-Saint-Pierre</i>	Impacts significatifs du projet S.B.M <i>commune de Montauban</i>	Impact cumulé des activités et mesures
Topographie	- Impact sur la topographie : décaissement, stocks périphériques, etc	- Sans objet	- Sans objet	Pas d'effet cumulé
Eaux superficielles	- Busage et remblais des ruisseaux Malpas et Terre-Dieu	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation globale de la pression des prélèvements sur l'ensemble du système Garonne et Tarn (canal de Montech + nappe alluviale), de + 122 000 m3 par an (au maximum). - Augmentation de la pression sur le canal mais réduction de l'impact sur la nappe. - Pas de remise en cause des débits d'objectif - Impact potentiel du rejet actuel sur le ruisseau de la Plaine. - Peu ou pas d'impact à l'échelle de la masse d'eau de la Garenne. 	- Sans objet	Pas d'effet cumulé
Eaux souterraines	- Interception de la nappe phréatique	- Sans objet	- Sans objet	Pas d'effets cumulés
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'aggravation du risque inondation - Site en dehors de l'espace de mobilité du Tarn 	- Travaux d'extension de l'usine d'eau potable seront conformes aux prescriptions du PPRi.	- Sans objet	Pas d'effet cumulé
Paysage	-	- Pas d'impact attendu du projet	- Sans objet	Pas d'effets cumulés.
Milieu naturel/ Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction de 7 000 m² de prairies semi-naturelles (habitat d'intérêt communautaire) - Evitement des zones humides, cours d'eau, plans d'eau 	- Pas d'impact attendu du projet	- Sans objet	Pas d'effets cumulés.
Climat	- Emissions de CO ₂ lié à l'expédition des granulats	- Sans objet	- Emissions de CO ₂ estimée à environ 1 606 tonnes/an	Rationalisation des consommations d'énergie : gasoil, électricité, gaz naturel

Thème	Impacts significatifs de l'exploitation de la carrière <i>commune de Montauban</i>	Impacts significatifs du prélèvement AEP <i>communes de Montbeton et Lacourt-Saint-Pierre</i>	Impacts significatifs du projet S.B.M <i>commune de Montauban</i>	Impact cumulé des activités et mesures
Activités agricoles, sylvicoles, économiques	- Consommation d'espaces agricoles (40 ha)	- Sans objet	- Pas de consommation d'espaces agricoles, sylvicoles	Pas d'effets cumulés.
Trafic routier	- Trafic estimé à 13-14 rotations quotidiennes	- Sans objet	- Trafic estimé à 6-7 rotations quotidiennes	Pas d'effets cumulés car les axes empruntés avant d'atteindre l'A20 ne sont pas mêmes.
Bruit, vibrations	- Emissions de bruit limitées	- Les équipements de pompage et de lavage peuvent être source de nuisance sonore pour les maisons voisines.	- Emissions de bruit très limitées	Pas d'effets cumulés car nuisances sonores peu significatives et cibles (riverains) très éloignés, non concernés par les 3 projets
Emissions lumineuses	- Sans objet	- Sans objet	- Sans objet	Pas d'effets cumulés.
Qualité de l'air	- Sans objet – émissions de poussières très limitées	- Sans objet	- Emissions de poussières, COV, NOx, SOx et métaux lourds	Pas d'effets cumulés.
Odeurs	- Sans objet	- Sans objet	- Sans objet	Pas d'effets cumulés.
Production de déchets	- Sans objet	- Sans objet	- Production de déchets limitée	Pas d'effets cumulés.
Santé publique	- Sans objet. Extraction en dehors du PPR du captage de Planques	- Alimentation en eau potable des populations - Enjeu sur la qualité des eaux prélevées	- Emissions de substances à risque sanitaire considérées comme acceptables	Pas d'effets cumulés.
Sécurité publique	- Risque de chutes et de noyade dans les plans d'eau d'extraction, risque de pollution	- Sans objet	- Risques d'incendie, d'explosion, de pollution	Pas d'effets cumulés ou d'effets domino compte tenu de la distance des établissements.

→ Ainsi, aucun effet cumulé entre le projet de S.B.M et les installations autorisées n'est à considérer ici.

Le suivi qui sera mis en place consistera en une vérification de la mise en œuvre et du maintien des mesures :

- ✓ Mesures imposées par les arrêtés ministériels applicables aux activités du site S.B.M ;
- ✓ Mesures proposées par l'exploitant dans le cadre de ce dossier : ces mesures pourront être reprises par les prescriptions de l'arrêté préfectoral sollicité ici.

Ainsi, les mesures dont le suivi est proposé par l'exploitant sont :

Modalités de suivis des mesures	Milieux à protéger	Paramètres de la surveillance	Fréquence du contrôle/relevé
S1 – Tenue à jour des carnets d'entretien des engins	-Population humaine -Milieu naturel -Sols, sous-sols -Eaux souterraines	Date d'entretien des engins	Au démarrage du chantier, puis tous les 3 mois
S2 - Contrôle et vérification des installations			Annuelle
S3 – Contrôle de la qualité des eaux souterraines	-Population humaine -Milieu naturel -Sols, sous-sols -Eaux souterraines	pH, potentiel rédox, conductivité, azote global, nitrites, nitrates, fluorures, phosphore, métaux lourds, hydrocarbures	Annuelle
S4 – Contrôle du niveau de la nappe phréatique sur les ouvrages de S.B.M (Pz5 et Pz6) et l'établissement voisin (Pz3 et Pz4)	-Eaux souterraines	Niveau de la nappe	Semestrielle
S5 – Contrôle visuel des voiries empruntées et de la propreté du site	-Population humaine -Paysage	Poussières, salissures	Hebdomadaire
S6 – Contrôle des niveaux sonores	-Population humaine	Bruit	Tous les 5 ans
S7 – Tenue d'un registre de suivi des déchets d'exploitation	-Population humaine -Milieu naturel -Sols, sous-sols -Eaux superficielles	Archivage des bordereaux d'élimination	Déclaration annuelle
S8 – Tenue à jour d'un registre des incidents/accidents	-Population humaine -Milieu naturel -Paysage	Incendie, pollution	Annuelle
S9 – Surveillance des rejets aqueux	-Eaux superficielles	Débit, pH, T°C, Conductivité, MES, DCO, DBO5, Hydrocarbures totaux	Annuelle
S10 – Contrôle périodique des rejets atmosphériques en sortie des points canalisés	-Qualité de l'air -Population	Laveur de gaz : Débit, température, vitesse d'éjection, HF, NOx	Annuelle

Modalités de suivis des mesures	Milieux à protéger	Paramètres de la surveillance	Fréquence du contrôle/relevé
S10 – Contrôle périodique des rejets atmosphériques en sortie des points canalisés	-Qualité de l'air -Population	Rejets de la cabine de grenailage : Poussières	Annuelle
		Rejets des cabines de peinture : poussières	
		Four de cuisson : SOx , NOx, poussières	
		Dégraissage : 2-butoxyéthanol	
		Four de séchage : NOx, SOx, 2-butoxyéthanol	
S11 – Suivi des consommations d'énergie : gaz naturel, électricité	-Climat	Electricité, Gaz naturel	Annuelle
S12 - Suivi des consommations d'eau de l'établissement, et en particulier du ratio de consommation d'eau en fonction des surfaces traitées par fonction de rinçage.	-Ressource en eau potable	Quantité d'eau	Mensuelle
S13 – Vérification de l'état des clôtures	-Tiers fréquentant le secteur	Clôtures	Hebdomadaire
S14 - Comptages des camions desservant le site	-Population	Trafic routier	Quotidienne
S15 - Déclaration mensuelle et annuelle des émissions polluantes sur les plateformes ministérielles GIDAF et GEREP.		Air, eau, sols, déchets	Annuelle
S16 - Désignation d'une personne dédiée au suivi environnemental du site	-Population humaine -Milieu naturel -Sols, sous-sols -Eaux superficielles	/	/
S17 – Vérification des moyens de défense incendie	-Population	Débit, pression des poteaux et citernes aériennes	Annuelle

VI.8-1. VARIANTES GEOGRAPHIQUES

Comme indiqué en préambule, Saint Benoît Mécanique (S.B.M) est une société d'usinage, tôlerie et serrurerie réalisant la fabrication de pièces mécano-soudées. Elle fait partie du groupe MAF AGROBOTIC pour laquelle elle fournit une petite partie des ensembles mécano-soudés destinés à l'assemblage des machines clients pour le calibrage et le conditionnement de fruits et légumes. MAF AGROBOTIC est un groupe multinational qui possède de nombreuses filiales dans le monde (cf. figure ci-contre).

Le siège du groupe est implanté à Montauban, dans la ZAC Albasud II. Sur ce site, l'entreprise reçoit et assemble des pièces mécaniques produites en partie par S.B.M Pour les pièces Inox nécessitant un traitement de surface, MAF AGROBOTIC est actuellement livré par sa filiale située au Portugal, très éloignée du site de Montauban.

Dans le cadre de l'augmentation de ses capacités de production et de la réorganisation de ses activités, MAF AGROBOTIC a opté pour un choix stratégique et économique portant sur le développement de sa filiale française S.B.M. Le groupe souhaite rapatrier l'activité de traitement de surface en France.

L'entreprise S.B.M siégeait jusqu'en 2021 sur le site de Villebourbon à Montauban. Le développement de l'entreprise pour répondre aux besoins de MAF AGROBOTIC et son projet d'implanter une ligne de traitement de surface ont conduit S.B.M à chercher un autre site de production.

L'objectif du rapprochement géographique souhaité était de faciliter le transport des pièces usinées, l'activité de S.B.M restant quasi exclusivement la fourniture des éléments mécano-soudés finis pour alimenter les lignes de montage de MAF AGROBOTIC.

Plusieurs solutions d'implantation ont été recherchées dans la ZAC Albasud II. **Le scénario à privilégier consistait à trouver un site déjà aménagé dans la zone d'activités proche de l'établissement MAF AGROBOTIC.**

Après quelques années de prospection, le groupe MAF AGROBOTIC a acheté en 2021 l'ancien site TEREVA, de l'autre côté de l'impasse d'Athènes au Nord de Transdev, afin d'héberger S.B.M.



L'opportunité de s'implanter sur ce site présentait plusieurs avantages :

- Le bâtiment est suffisamment grand pour permettre les activités actuelles exercées par S.B.M ;
- D'un point de vue environnemental, le site est déjà aménagé, ne nécessitant aucune consommation d'espaces naturels supplémentaire ;
- Aucune extension d'emprise ni construction ne s'avère nécessaire ;
- L'impact du trafic routier lié à l'acheminement des pièces d'un site à l'autre est considérablement réduit.

Comme indiqué en préambule, le présent projet consiste à :

- Exploiter une ligne de traitement de surface de certains métaux, par décapage et passivation ;
- Implanter une deuxième cabine de peinture ;

Ces activités auront lieu à l'intérieur du bâtiment existant, ne nécessitant aucune modification d'emprise de l'établissement ni de nouvelles constructions.

VI.8-2. VARIANTES TECHNIQUES

La nouvelle activité de traitement de surface soumise à autorisation au titre de la rubrique n°3260 des ICPE relève de la Directive IED. Cette directive a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrées de la pollution provenant des activités industrielles.

Les dispositions de cette directive imposent le recours aux meilleures techniques disponibles (MTD). Concernant l'activité de traitement de surface, les conclusions sur les meilleures techniques disponibles n'ont pas été publiées à ce jour.

→ Le positionnement de l'exploitant S.B.M a été établi à partir du résumé technique du BREF « STM – Traitement de surface des métaux et des matières plastiques ». Le lecteur se reportera à la PJ57, VOLET 2 pour plus de détail.

Concernant la gestion des eaux de process, nous rappellerons ici que le site sera doté d'une station de traitement des effluents dite « zéro rejet ».

Comme indiqué au chapitre IV-8-2 page 15, cette installation produira des concentrats éliminés comme déchet par une filière appropriée, et du distillat (eau déminéralisée) qui sera réemployé pour le rinçage des pièces métalliques.

Saint Benoît Mécanique (S.B.M)

Monsieur Guillaume FEAU - Sécurité Manager

849 Impasse d'Athènes – ZAC Albasud II, 82000 Montauban

☎ 05 63 63 27 70 / Courriel : g.feau@maf-france.com

Organisme	Coordonnées	Intervenants	Intervention
 <p>Cabinet Nicolas Nouger Conseil en Environnement</p>	<p>26, rue d'Espagne 64100 BAYONNE ☎ 05 59 46 10 85 contact@cabinetnouger.com</p>	<p>Sabine CARRIQUE (hydrogéologue) Nicolas NOUGER (coordination)</p>	<p>Elaboration de l'Autorisation Environnementale</p>

Le tableau suivant présente une synthèse des méthodes utilisées pour caractériser l'environnement et évaluer les impacts du projet.

Composantes des milieux		Caractérisation de l'environnement	Evaluation des effets
Milieu physique	Topographie Morphologie	- Description à partir des cartes IGN au 1/25 000	Effets décrits à partir des caractéristiques de l'exploitation
	Géologie Sols et Sous-sol	- Contexte local établi à partir de la carte géologique, feuille de Montauban n°930 au 1/50 000, des ouvrages référencés à la Banque du Sous-Sol (BSS)	Effets décrits à partir du contexte géologique
	Hydrologie	- Etat des lieux à partir des données qualitatives et quantitatives issues du SDAGE et SIE du bassin Adour-Garonne - Cartes IGN au 1/25 000, photographies aériennes IGN - Reconnaissances de terrain	Effets décrits à partir du contexte hydrologique Evaluation de la compatibilité des rejets d'effluents (eaux pluviales et eaux industrielles) avec la qualité des milieux récepteurs
	Hydrogéologie	- Données de l'Agence Régionale de Santé. - Reconnaissances de terrain - Site Infoterre du BRGM - Rapport de base TERE0 de décembre 2021	Evaluation du fonctionnement hydrogéologique
	Sites et paysages	- Analyse des enjeux paysagers du secteur (caractéristiques, voisinage, sites remarquables, perceptions sociales ...) réalisée sur la base d'études bibliographiques (atlas du patrimoine) d'une part, et de reconnaissance de terrain	Analyse des impacts visuels et paysagers et des éventuelles covisibilités avec le patrimoine classé ou patrimonial
Faune et flore, habitats naturels, continuités écologiques et équilibres biologiques		- Analyse des enjeux écologiques à partir d'un passage de terrain par des écologues de NYMPHALIS, le 18 février 2022.	- Définition des sensibilités et des enjeux écologiques - Evaluation Natura 2000

Composantes des milieux		Caractérisation de l'environnement	Evaluation des effets
Milieu physique	Démographie	- Données des recensements (INSEE)	Evaluation des effets directs et indirects sur les populations traitées dans les parties suivantes
	Habitat	- Cartographie (IGN, cadastre, plan géomètre, photos aériennes du site Géoportail ...) - Campagnes de terrain identifiant la nature des constructions et leur occupation (permanente, saisonnière, occasionnelle).	
	Bruit	Description du contexte sonore à partir d'une mesure de bruit résiduel réalisée par Cabinet Nouger le 15/11/2021 selon la méthode de contrôle (norme NF S 31-010)	Vérification de la conformité réglementaire
	Vibrations Projections	- Sans objet	Compte tenu de la nature de l'exploitation, aucune étude particulière ne s'est avérée nécessaire.
	Poussières	Sans objet	Recensement des sources potentielles d'émissions du projet, des populations-cibles et des voies publiques concernées.
	Emissions lumineuses	Sans objet	Recensement des sources lumineuses potentiellement employées, des populations-cibles et des voies publiques
Facteurs climatiques et qualité de l'air	Climatologie	Données de Météo France	Paramètres pris en compte dans l'analyse des effets liés aux eaux souterraines, à la qualité de l'air et au bruit.
	Qualité de l'air	Données d'ATMO Occitanie	-Effets liés aux émissions à partir de l'identification des sources, des populations cibles et de la hiérarchisation des enjeux sanitaires -Modélisation de la dispersion atmosphérique à partir d'ADMS® – NALDEO, janvier 2022 (cf. volet sanitaire en Annexe 5 de la PJ4)
Réseaux communication et	Routes	Description des réseaux à partir du recensement des voies présentes aux abords (observations visuelles, cartographie du cadastre, IGN...), de la consultation des services de gestion concernés (Conseil Départemental, etc.)	Quantification des effets sur le trafic, réalisée à partir des données du projet (estimation du flux de camions) et des comptages routiers existants.
	Voies ferrées		Sans objet
	Voies fluviales	Sans objet	Sans objet

Composantes des milieux		Caractérisation de l'environnement	Evaluation des effets
Activités économiques et services	Industrie et artisanat	-Données issues du recensement de la population, du recensement agricole de l'INSEE, d'observations de terrain, des sites Internet des structures nationales (INAO) ou locales (mairies, communauté des communes ...)	
	Agriculture		
	Services		
Patrimoine culturel et archéologique	Patrimoine culturel	Données fournies par les services de l'état (Direction Régionale des Affaires Culturelles, la base de données Mérimée...)	Analyse traitée à partir du recensement des points de vue
	Archéologie	Service Régional de l'Archéologie	/
Espaces de loisirs, tourisme		Rapport de présentation du PLU de Montauban	En l'absence de toute sorte d'activités sur le site ou à proximité immédiate, aucun développement spécifique n'est nécessaire
Déchets		Site Internet du Grand Montauban	Estimation des déchets issus des activités, modalités de stockage et caractérisation des filières de traitement
Sécurité publique		Description de la population et des infrastructures aux abords du projet faite au paragraphe relatif à l'environnement humain.	Description des dangers découlant de l'activité en fonction de ses caractéristiques et des risques encourus par la population, en tenant compte de l'efficacité des mesures de prévention et de protection
Salubrité et santé publique		Rappel des principaux éléments de l'état initial du site : description de la population aux abords du projet, qui constitue les cibles (cf. environnement humain), des vecteurs (eaux, air, sols).	Méthodologie des guides "Evaluation des risques sanitaires liés aux substances chimiques dans l'étude d'impact des ICPE" (INERIS 2021), "Guide pour l'analyse du volet sanitaire des études d'impact" (Institut de Veille Sanitaire 2002) et circulaire d'août 2013 Inventaire des sources de pollution, de la nocivité des émissions en fonction de la sensibilité de la population-cible